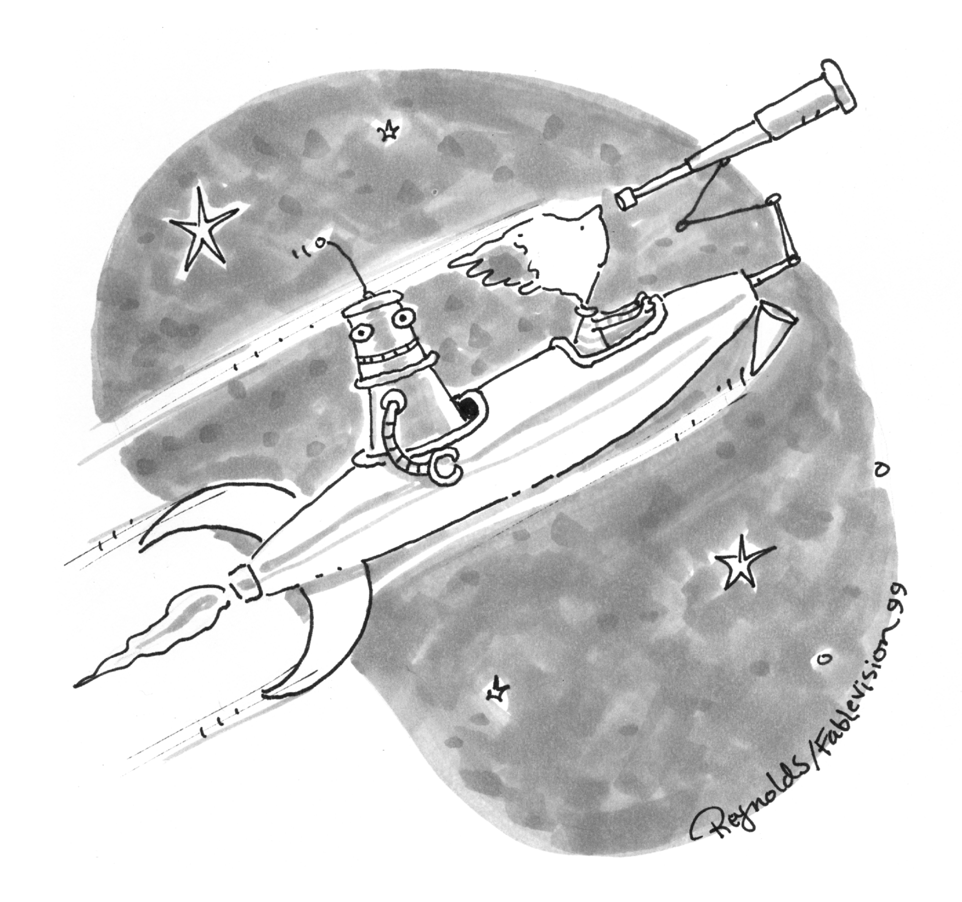


MEMENTO

Créer un club scientifique



Secrétariat : 16, place Jacques Brel - 91130 Ris-Orangis - Tél. : 01 69 02 76 10 - Télécopie : 01 69 43 21 43
Site : www.planete-sciences.org - Siège social : Palais de la découverte, Paris
Agréée par le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche. C.C.P. Paris 15.922.21 F - SIRET 784 363 848 00036 - APE 913 E

Sommaire

Près de 50 ans d'expériences 3

Edito 4

1. La formation du club 5
- 1.1. Créer un club 5
- 1.2. Le club scientifique : un loisir qui décolle ! 5
- 1.3. A qui s'adresser pour démarrer ? 5
- 1.4. Structure déclarée ou groupe informel ? 5
- 1.5. Les différents types de clubs 6

2. Les activités et le fonctionnement 8
- 2.1. Quelles activités scientifiques et techniques ? 8
- 2.2. Les activités spatiales de jeunes 8
- 2.3. Vous avez dit "Méthode de projet" ? 9
- 2.4. Quel fonctionnement adopter ? 10
- 2.5. Quel matériel pour quelles activités ? 10
- 2.6. Mais qui fait quoi ? 10

3. Le dessous des sous 12
- 3.1. Où trouver de l'argent ? 12
- 3.2. Quel budget pour quel projet ? 16
- 3.3. Quelques conseils pour gérer son budget 16

4. Le rôle de Planète Sciences 17
- 4.1. Aide à la mise en place du club 17
- 4.2. Soutien technique 17
- 4.3. Coordination – circulation de l'information 18
- 4.4. Etre adhérent à Planète Sciences 20

5. L'avenir du club 22
- 5.1. Formation 22
- 5.2. Activités - Projets 22
- 5.3. Renouvellement des membres 22
- 5.4. Gestion - Organisation 22

6. Le parcours du créateur de club 23

ANNEXES 24

A. La loi du 1er juillet 1901 et les différentes formes d'associations 25

B. Exemples de statuts pour un club 27

C. Exemple de projet 31

D. Statuts de Planète Sciences 33

E. Matériel de base pour les activités 38

F. Liste des principaux fournisseurs 41

G. Ressources 43

H. Partenaires 49

Près de 50 ans d'expériences

L'Association est née en 1962 (sous le nom d'ANCS, puis d'ANSTJ), à l'initiative d'enseignants et de scientifiques proches des activités du Palais de la découverte et des clubs Jean Perrin, notamment pour encadrer les constructions de fusées de jeunes avec le soutien du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales).

Le développement de projets en équipes, propre aux activités spatiales, a ensuite été appliqué à d'autres domaines d'expérimentation : l'astronomie, l'environnement, la météorologie, l'énergie, l'informatique, la robotique et la télédétection.

Plus de deux millions de jeunes ont déjà participé à nos activités !

Planète Sciences et ses 10 délégations ou antennes territoriales (Atlantique, Bretagne, Ile de France, Languedoc Roussillon, Méditerranée, Midi Pyrénées, Normandie, Picardie, Rhône et Sarthe), fortes de leurs 1 000 animateurs spécialisés, soutiennent près de 700 clubs scientifiques, interviennent auprès de plus de 350 établissements scolaires et organisent des séjours et des animations durant les vacances pour plus de 20 000 jeunes. Elles s'attachent également à développer la culture scientifique et technique par la formation d'animateurs et d'enseignants, l'organisation d'ateliers techniques, de salles de découverte, en particulier avec les services culturels, jeunesse et scolaires, ou les collectivités territoriales (municipalités, Conseils Généraux et Régionaux).

Avec plus de 100 000 participants chaque année, Planète Sciences poursuit son objectif : rendre la compréhension et la pratique des sciences et des techniques accessibles au plus grand nombre.

Plusieurs rendez-vous annuels sont aujourd'hui devenus des manifestations importantes dans le domaine de l'animation scientifique : opérations Un Ballon Pour l'Ecole, Une Fusée à l'Ecole, Collèges et Lycées de Nuit, Un Bon Plant pour l'Air, Festivals de l'espace, Nuits des Etoiles, Coupe de France de Robotique, Eurobot, Trophées de Robotique, Rencontres Météo Jeunes, Rencontres nationales sciences et techniques de l'environnement, Exposciences,...

Planète Sciences et ses délégations sont des associations ;
outre une équipe composée de plus de quatre vingt permanents salariés,
ce sont les adhérents et les bénévoles qui en font un réseau dynamique :
nous comptons sur vous tous !

Edito

Le Club est la cellule de base de notre Association ; d'ailleurs Planète Sciences s'est d'abord appelée l'Association Nationale des Clubs Scientifiques. C'est là que s'est élaborée la méthodologie de développement qui est devenue une des caractéristiques de notre Association :

- *choisir les objectifs en fonction de ses compétences et de ses moyens ;*
- *définir les tâches à conduire et en répartir la responsabilité ;*
- *intégrer ensuite les différents éléments pour réaliser l'expérience prévue ;*
- *analyser les résultats.*

C'est aussi le creuset où se mélangent la passion et la rigueur, toutes deux indispensables au bon déroulement d'un projet en équipe.

Planète Sciences s'est toujours efforcée de transmettre aux nouveaux adhérents l'expérience acquise par les plus anciens.

Le présent document répond, dans une version nouvelle, à ce souci : faire découvrir aux jeunes qui souhaitent se structurer en Club les précautions à prendre et les différents soutiens à rechercher.

C'est un guide que chacun d'entre-vous aura à cœur de faire vivre à la lumière de sa propre expérience.

Bonne chance pour la mise en place de votre structure et rendez-vous au premier projet.

Jean-Pierre Ledey
Président de Planète Sciences

1. La formation du club

1.1. Créer un club

Tu as envie de réaliser en équipe un projet scientifique ou technique autour de l'Espace, la Robotique, l'Astronomie, l'Environnement…
N'hésite plus une seconde, contacte Planète Sciences.

1.2. Le club scientifique : un loisir qui décolle !

Quels que soient ton niveau de compétence et ton niveau scolaire, tu peux te lancer dans cette grande aventure, la passion a toujours raison !

Et si l'idée de concevoir, réaliser et lancer une fusée embarquant des expériences te fait frémir, si tu rêves de calculer toi-même l'âge d'un amas d'étoiles ou de construire un véritable robot, tu peux tout de suite avec quelques amis ou collègues, imaginer un projet que vous mènerez d'un bout à l'autre.

Pour réaliser un projet scientifique ou technique, c'est l'équipe et toutes les compétences qu'elle regroupe qui sont importantes.
Chacun peut apporter aux autres une compétence particulière. Travailler en groupe est souvent plus enrichissant que de rester seul, et c'est en tout cas plus amusant.

Et que les plus jeunes d'entre vous n'hésitent pas à solliciter l'appui d'un adulte. Il pourra vous aider à vous organiser et à surmonter les difficultés qui peuvent se présenter dans votre projet.

1.3. A qui s'adresser pour démarrer ?

Le club peut bien sûr se monter dans un garage sponsorisé gracieusement par la trousse à outils familiale, mais il y a d'autres solutions.

Pour trouver un petit coin tranquille afin de vous réunir et bricoler, contactez :

- la municipalité, elle pourra vous prêter un local et vous accorder une subvention ;
- le foyer socio-éducatif de votre école ;
- la MJC ;
- le centre social ;
- le centre culturel ;
- la maison de quartier…

1.4. Structure déclarée ou groupe informel ?

En France, démocratie oblige, nous pouvons nous réunir sans autorisation et faire ce que bon nous semble (dans le cadre de la loi, bien sûr) pendant ces réunions.
Aussi, un club scientifique et technique n'a pas impérativement besoin d'une structure officielle.

Par contre, donner au club une structure juridique peut vous faciliter la vie pour :

- obtenir des aides financières ou matérielles ;
- être assurés ;
- faire connaître le club ;
- disposer d'un local.

1.5. Les différents types de clubs

⏩ *Club en milieu scolaire*

Ce sont les clubs qui fonctionnent dans le cadre des projets d'établissement ou des foyers sociaux-éducatifs, par exemple.

Ils permettent :
- de disposer d'un local dans l'établissement ;
- de bénéficier d'une aide financière allouée par le Foyer socio-éducatif ;
- d'utiliser le matériel de l'établissement ;
- d'être conseillé par les professeurs ;
- d'être couvert par l'assurance de l'établissement scolaire.

Ces clubs peuvent être animés par un ou plusieurs enseignants ou même par les élèves de façon autonome.

Les membres se réunissent le plus souvent le mercredi après-midi ou entre midi et deux heures. Le local est difficilement accessible en soirée ou le week-end.
Ces clubs sont généralement fermés aux personnes extérieures à l'établissement.

⏩ *Club rattaché à une structure*

Ce sont les clubs qui fonctionnent au sein des :
- Maisons de jeunes et de la culture ;
- Centres culturels ;
- Centres sociaux ;
- Offices municipaux de la jeunesse ;
- Maisons de quartier ;
- Foyers ruraux ;
- Associations…

Ces structures sont en mesure d'accueillir votre club si vous :
- êtes suffisamment nombreux pour démarrer l'activité ;
- êtes prêts à accepter d'autres membres ;
- respectez les règles de fonctionnement imposées par la structure.

Moyennant une modeste cotisation, vous pourrez alors profiter :
- d'un local ;
- de quelques crédits de fonctionnement (secrétariat, reproduction, …) ;
- de l'assurance de la structure ;
- d'échanges profitables avec les autres clubs ou associations hébergés dans la même structure.

⏩ *Club déclaré en association*

Une association loi de 1901 est une association sans but lucratif.
Pour qu'un club devienne une association loi de 1901, il suffit de suivre quelques règles et d'accomplir quelques formalités.
Pour déclarer une association loi 1901, il faut être au moins deux (nombre minimum légal), et déposer un dossier auprès de sa (sous) préfecture (il ne peut y avoir d'opposition à la déclaration que si l'objet de l'association est illicite).

Les règles :
- être au moins 2 (le trésorier et le président) ;
- avoir atteint la majorité (les mineurs ont le droit d'adhérer à une association, sans toutefois pouvoir la gérer ou la représenter) ;
- rédiger des statuts avec : le nom de l'association, son but et son siège social ;
- rédiger les modalités d'organisation, de fonctionnement et de dissolution du groupement.

Où déclarer votre association ?

- à la préfecture (si le siège social de l'association est situé dans l'arrondissement du chef lieu de département)
- à la sous préfecture (dans les autres cas)
- à la préfecture de police pour les associations parisiennes

Cette déclaration doit être datée et signée par tous les administrateurs.

Elle doit indiquer :

- le titre exact de l'association (son nom)
- l'objet de l'association (ses objectifs)
- l'adresse du siège social
- les noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession, domicile et nationalité des personnes chargées de l'administration de l'association

Votre association est considérée comme déclarée le jour de dépôt (déclaration complète) ou d'envoi par la poste, en accusé réception (c'est plus sûr !).
Vous recevrez ultérieurement un courrier de la Préfecture et la déclaration paraîtra au Bulletin officiel.

Cette association doit avoir une "vie démocratique", c'est-à-dire au minimum une Assemblée générale annuelle de ses membres.

⏩ *Les Juniors Associations*

Le dispositif Junior Association permet aux jeunes de moins de 18 ans de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901. L'idée est de garantir aux jeunes des droits similaires aux associations déposées en préfecture :

- une assurance, prise en charge par l'APAC qui couvre tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineurs ;
- la possibilité d'ouvrir un compte, grâce à un partenariat établi avec un établissement bancaire ;
- un accompagnement, en permettant aux jeunes d'accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches qu'ils entreprennent et en mettant l'expérience et le savoir-faire des membres fondateurs à leur disposition.

Chaque mois, les membres du bureau du Réseau National étudient les demandes d'habilitations. Tout dossier doit être validé auprès d'un des Relais Départementaux (voir adresses et téléphones sur le site Internet) et transmis plusieurs jours avant les dates prévues pour les habilitations.

Contact :
3 rue Récamier - 75007 Paris
Tél. : 01 43 58 98 70 - Fax : 01 42 22 53 15
www.juniorassociation.org

2. Les activités et le fonctionnement

2.1. Quelles activités scientifiques et techniques ?

Planète Sciences peut vous aider dans la pratique des activités suivantes :

ASTRONOMIE
A l'aide de télescopes et de lunettes, découvrir pas à pas les secrets et les richesses de la voûte céleste et les grands mouvements qui régissent l'univers. Rêver et s'émerveiller, arpenter le cosmos, estimer la distance des étoiles, percer les secrets de la lumière…

ENVIRONNEMENT & METEOROLOGIE
Analyser l'eau d'une rivière, évaluer l'impact d'une pollution ou restaurer une mare pour en faire un espace de découverte, connaître nos impacts sur les milieux, observer les phénomènes météorologiques…

ESPACE
Imaginer, concevoir, construire puis lancer une fusée ou un ballon en toute sécurité.
Comprendre les grandes lois de l'aérodynamique, réaliser un système mécanique d'éjection du parachute ou encore réaliser et embarquer une expérience scientifique à plus de 30.000 mètres d'altitude…

ROBOTIQUE
Imaginer un robot, construire ses éléments mécaniques, lui donner de l'énergie en réalisant son système électrique. Avec l'informatique le diriger grâce à des interfaces et communiquer avec lui dans différents langages, commander ses mouvements et le rendre réactif par rapport à son environnement.

ET AUSSI…
Certaines associations permettent de pratiquer des disciplines aussi variées que l'archéologie, l'océanographie, la géologie, la télédétection, les énergies, les technologies de l'information.

2.2. Les activités spatiales de jeunes

En France, il est interdit de fabriquer et de manipuler des poudres et des systèmes pyrotechniques.
Bien sûr, les fusées de jeunes sont aussi concernées !

Fabriquer un propulseur à poudre de fusée est une opération très délicate qui doit être menée par des professionnels. Le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) fait réaliser des propulseurs dans l'industrie spatiale afin d'obtenir toutes les garanties de sécurité.

Des règles de sécurité s'imposent à la fois sur la conception des fusées et ballons expérimentaux, et lors des lancements. Ainsi, pour les minifusées, les fusées expérimentales et ballons expérimentaux des cahiers des charges spécifiques sont à respecter. Des consignes précises sont aussi à appliquer pour les lancements de ces différents vecteurs.

Alors que la réalisation des expériences et des vecteurs est à la charge des jeunes de 7 à 25 ans, la manipulation des propulseurs utilisés se fait sous la responsabilité d'un adulte possédant une formation et une habilitation Planète Sciences/CNES.

La pratique et la sécurité des activités spatiales de jeunes sont assurées par Planète Sciences, sous l'égide du CNES.

Depuis 1962, la rigueur et le sérieux de la collaboration CNES/Planète Sciences a permis la mise en œuvre de milliers de fusées et de ballons dans les meilleures garanties de sécurité et sans le moindre incident.

2.3. Vous avez dit "Méthode de projet" ?

Réaliser une étude scientifique ou un objet technique impose une méthode de travail rigoureuse pour bien utiliser les compétences de chacun des membres de l'équipe.
Elle est surtout affaire de bon sens et d'organisation.

Le projet va généralement s'articuler autour de cinq phases principales, chacune de ces phases est commentée ci-après.

● **Définition des objectifs**

Un projet commence souvent par une séance collective de "brain storming". Les anciens clubs utilisent naturellement l'expérience des années antérieures. Il y a d'abord des propositions et des idées imprécises ou fantaisistes qu'il ne faut pas élimer de prime abord, parce que les expériences ou les solutions intéressantes proviennent parfois d'idées surprenantes. On procède alors à un choix selon les critères techniques (difficultés de réalisation), financiers (évaluation du budget nécessaire), humains (disponibilité des membres du club) et qualitatifs (compétences et expériences des participants). La discussion doit aboutir à la sélection d'un objectif principal et d'une échéance. On peut alors vraiment parler de projet. Cette phase se termine pour certains clubs par la rédaction d'un rapport de définition d'objectifs envoyé à Planète Sciences qui aide les clubs à s'assurer de la faisabilité de leurs projets.

● **L'avant-projet**

Commence alors l'avant-projet, à savoir l'étude complète des solutions possibles pour atteindre l'objectif fixé. Dans certains cas, des maquettes peuvent être expérimentées pour les parties techniques (circuit électronique), afin de s'assurer de leur faisabilité.

Il faut également régler les problèmes d'organisation de l'équipe, de disponibilité des membres du club, de répartition des tâches. Qui va faire quoi ? Qui sera le chef de projet dont la tâche est d'assurer la coordination de l'équipe ? L'élaboration d'un planning permet d'évaluer les délais de réalisation et surtout les dépendances entre les différentes tâches.

Les moyens et le temps réellement disponibles amènent souvent à ajuster les ambitions initiales du projet. A la fin du travail de préparation, le rapport d'avant-projet est rédigé. Il aborde les points suivants :

- rappel des objectifs du projet ;
- description des solutions retenues ;
- définition des différents sous-ensembles ;
- planning général du projet.

Durant cette phase, Planète Sciences joue le rôle de conseiller technique. Elle s'assure notamment que les objectifs ne sont pas trop ambitieux, surtout dans le cas d'une équipe débutante.

Ce document sert de référence pour toute l'équipe durant la réalisation.

Il est également important d'effectuer une réunion dite de "revue de projet", dont l'objectif est de passer en revue tous les éléments du projet ce qui permet à l'ensemble de l'équipe de se mettre au courant du projet dans sa globalité et de recueillir les avis d'intervenants extérieurs.

- **La réalisation du projet**
  Si ces étapes sont correctement suivies, la réalisation ne doit pas présenter de difficultés majeures. En tout cas, les imprévus ne sont pas susceptibles de remettre en cause le projet.
  Bien entendu, tout n'est pas simple. L'usinage est parfois plus complexe que prévu. La réalisation des circuits électroniques peut prendre du retard, la météorologie ne permet pas d'aller faire les mesures sur le terrain, l'ordinateur ne fonctionne pas comme il le devrait…
  Avec son équipe, le chef de projet doit en permanence évaluer l'état d'avancement du projet par rapport au planning initial, gérer les événements imprévus et s'assurer de la remise à jour des documents de travail.

- **La mise en œuvre et l'exploitation des résultats**
  La fusée est partie et a bien fonctionné, le télescope est opérationnel, la méthode d'étude de la qualité de l'air a été déployée, le robot fonctionne, il faut maintenant exploiter toutes les données recueillies et comparer les résultats aux objectifs initiaux.

- **Les conclusions**
  Le projet s'achève avec la réalisation du compte-rendu de l'expérience. C'est le souvenir que garderont les membres du club, mais également la mémoire collective de Planète Sciences. Déjà, on peut commencer à réfléchir aux réalisations de l'année suivante.

2.4. Quel fonctionnement adopter ?

Il existe deux formes de réunions :

- les réunions de coordination (point sur les activités, informations…) ;
- les réunions d'activité (pour réaliser le projet).

Ce seront bien sûr les réunions d'activité les plus fréquentes, les réunions de coordination (comme leur nom l'indique) n'existant que pour coordonner les différentes activités du club.

2.5. Quel matériel pour quelles activités ?

Des listes types de matériel sont indiquées en annexe.
Elles peuvent vous servir de base pour évaluer vos besoins.
S'il est plus facile de démarrer une activité avec le matériel de bricolage de base, il n'est cependant pas indispensable d'acheter tout, tout de suite. Alors, étalez vos achats, vous étalerez ainsi vos dépenses.

Où le trouver ?
Sans recréer un annuaire des fournisseurs, vous trouverez en annexe les lieux où vous pourrez vous procurer du matériel spécialisé.
Mais encore une fois, pensez au matériel déclassé des entreprises, à celui, peu utilisé, du lycée, au matériel d'occasion, à celui que vous pouvez vous faire prêter par des magasins spécialisés… et d'une manière générale à tout le matériel de récupération.

2.6. Mais qui fait quoi ?

Voici les tâches à accomplir en plus de la réalisation technique, pour avoir toutes les chances de réussir votre projet.
Là encore, Planète Sciences peut vous aider à démarrer.

⏩ *La coordination*

Elle est nécessaire pour :

- informer ;
- répartir les tâches ;
- suivre la bonne marche du ou des projets (échéances…) ;
- gérer les conflits ;
- conseiller ;
- avoir une vision globale du club ;
- être en relation avec la structure d'accueil (MJC…) ;
- être en relation avec Planète Sciences ;
- être en relation avec les médias et d'éventuels partenaires publics ou privés.

⏩ *Le suivi financier et administratif*

Un peu d'organisation…

Pas de panique ! Vous n'allez pas crouler sous les travaux administratifs, mais si vous voulez que tout se passe bien et vite, n'oubliez pas de :

- faire le budget du club et le suivre ;
- garder et classer une copie des courriers envoyés et reçus, des documents officiels (conventions, adhésions, statuts…) et des documents de travail.

⏩ *La communication*

Communiquer, c'est :

- faire connaître le club et valoriser ses actions et ses membres ;
- informer les médias de chaque action réalisée ;
- informer les partenaires de l'avancement du projet ;
- faire circuler les informations qui arrivent au club auprès de tous les membres ;
- participer à la Fête de la science ou à une Exposciences ;
- rencontrer d'autres jeunes passionnés comme vous…

Un club qui démarre accueille rarement 15 membres, mais quel que soit le nombre des adhérents, il est important d'adopter un fonctionnement clair.

Définir précisément les tâches à effectuer, se les répartir, avoir des bases communes permet une meilleure efficacité et des relations plus saines.

Pour toute démarche, il est important d'avoir un dossier de présentation du club.

Pour valoriser vos réalisations, n'hésitez pas à participer aux manifestations locales, ou même à organiser des journées "portes ouvertes", des expositions…

Ne négligez pas la presse, les radios ou la télévision locales ou régionales, vos activités sont originales et les séduiront.

3. Le dessous des sous

Avant toute chose, il est utile de rappeler que l'argent n'est qu'une forme de soutien et que nombreux sont ceux qui peuvent vous soutenir par des aides en nature : matériel, outillage, locaux, billets de train, etc.

Le budget d'un club peut varier de quelques centaines d'euros à quelques dizaines de milliers d'euros. Fonction de l'importance de votre projet, de votre capacité à récupérer du matériel par-ci par-là, du niveau de communication interne ou externe que vous souhaitez avoir, il doit être à la mesure de vos envies. Bien sûr de l'argent, allez-vous nous dire, on n'en a jamais assez, alors voici quelques pistes pour vous aider à évaluer vos besoins et pour chercher l'argent là où il se trouve.

3.1. Où trouver de l'argent ?

Nous avons identifié 4 sources de financement possibles :

- les ressources propres ;
- les subventions ;
- les sponsors ;
- les prix, concours et bourses.

⏩ *Ressources propres*

Ces ressources sont constituées par les fonds que vous collecterez entre vous ou en échange d'un service rendu à un bénéficiaire donné. Concrètement, l'argent peut donc venir :

- des cotisations des membres de clubs ;
- de la vente d'un petit journal auprès des parents, amis, copains, professeurs, etc. ;
- de l'animation que vous aurez réalisée à la MJC ou ailleurs ;
- des bonnes idées que vous ne manquerez pas d'avoir pour récupérer trois sous.

⏩ *Subventions*

L'existence d'une structure juridique pour votre club est indispensable pour la perception d'une subvention.
Les subventions, c'est comme le loto, « tous les gagnants ont tenté leur chance »… mais on a plus de chances de gagner qu'au loto.

● Qui peut donner des subventions ?

- *La structure qui vous accueille* (MJC, foyer socio-éducatif, centre culturel...) peut allouer à chacune des activités qu'elle abrite un budget annuel. Adressez-vous au directeur de cette structure.
- *Les collectivités* : Les municipalités, conseils généraux ou conseils régionaux ont quelquefois une politique de soutien aux clubs locaux. S'adresser pour les modalités au service Enfance Jeunesse ou Culturel, ou Associations.
- *La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports* (DDJS) est la structure départementale du Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargée de développer les activités de jeunes sur le département. Ils peuvent là encore allouer des crédits, mais uniquement à une association déclarée. Les consulter pour les modalités, propres à chaque département.

- *La Direction Régionale Recherche et Technologie* (DRRT). C'est la structure régionale du Ministère de la Recherche, chargée, entre autres de développer les activités de culture scientifique. Elle peut là encore allouer des crédits, mais uniquement à une association déclarée. Les consulter pour les modalités, propres à chaque région.

● Comment présenter un dossier de subvention ?
Sans qu'il soit très élaboré au niveau de la forme, le dossier doit être clair quant au contenu du projet et à la demande faite.
Il doit ainsi présenter :

- l'objet du projet (descriptif d'une quinzaine de lignes) ;
- la présentation du club (1 page) ;
- le budget du projet (présenté de manière équilibrée en recettes et dépenses et avec plusieurs sources de recettes ;
- un descriptif technique du projet (2 ou 3 pages).

Ce dossier dactylographié, doit être accompagné d'une lettre de demande de subvention précisant le montant et l'objet de l'aide sollicitée (dossier à télécharger sur : www.cerfa.gouv.fr/servform/vigueur/formul/12156v01.pdf).
Un dossier doit présenter votre projet et mettre en évidence en quoi il concerne la structure que vous sollicitez.
N'oubliez pas d'illustrer votre dossier par des photos, des revues de presse et des lettres de recommandations si vous en avez.

⏩ *Sponsorisation*

Il n'existe pas de recette miracle en la matière…
L'opticien du coin de la rue, le responsable de la succursale d'une grande entreprise ou du centre commercial du coin, sont des sponsors en puissance.
S'ils sont séduits par votre idée, moyennant la contrepartie d'accoler leur nom au vôtre, ils peuvent trouver quelques centaines d'euros pour vous.
Là encore, un petit dossier sera nécessaire, votre imagination et votre spontanéité, importantes, et la connaissance mutuelle du frère de votre oncle, déterminante.
Alors bon vent et ne les oubliez pas dans vos remerciements et comptes-rendus de projets !

⏩ *Bourses*

● L'ANVAR (Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche)
Aider les jeunes à réaliser un projet - produit, procédé ou service - d'innovation technologique dans le cadre de leur établissement de formation : l'Anvar soutient chaque année plus de 600 projets de ce type. Depuis fin 2000, ce soutien met l'accent sur la prise de responsabilité du jeune porteur de projet afin de le former à la culture du risque et de l'innovation Les projets ayant une orientation vers la création d'activité font l'objet d'une attention particulière.
Les associations de jeunes statutairement constituées peuvent bénéficier de l'aide aux jeunes pour l'innovation.

Le projet devra viser une innovation technologique (mise au point de produit, procédé ou service) et répondre à au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- un partenariat avec une entreprise ou un centre de compétences (laboratoire, centre technique) ;
- une association, sur tout ou partie du projet, de compétences complémentaires (étudiants d'autres écoles spécialisées ou consultants) utiles à la réussite de la démarche dans les domaines suivants : commercial, juridique, financier, technologique ou organisationnel ;
- une orientation vers la création d'activité.

Si le projet se tourne vers la création d'activité, l'Anvar peut apporter un soutien dans la réalisation des études préalables à la création, puis, une fois l'entreprise créée, dans le développement du projet d'innovation lui-même.

Le jeune porteur de projet, avec l'aide des autres jeunes impliqués et du tuteur :

- prépare le projet sous toutes ses dimensions (commerciale, technique, juridique, financière, organisationnelle) ;
- présente le dossier de demande d'aide à la délégation régionale Anvar la plus proche de l'établissement d'enseignement ou de l'association de jeunes à laquelle il est rattaché.

Une subvention représentant jusqu'à 50 % des dépenses liées au projet (achat de matériel non récupérable, coût de sous-traitance ou de conseil extérieur, frais de déplacement, de recherche documentaire) à l'exclusion des frais de personnel.
Cette subvention est plafonnée à 6 000 euros.

Pour toute information, contacter votre délégation régionale ANVAR : www.anvar.fr

• Fondations

Le terme de fondation désigne l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

Il existe trois types de fondations :

- *la fondation d'entreprise*, créée par une entreprise ;
- *la fondation privée*, créée par un individu (à condition que les objectifs de la fondation soient collectifs, et non individuels), une famille, une association, un groupe de personnes, particuliers ou entreprise ;
- *la fondation abritée*, créée au sein de l'Institut de France ou de la Fondation de France.

Une fondation, quel que soit le type, quels que soient ses objectifs, c'est toujours : de l'argent privé mis à disposition d'une cause publique. Pour la fondation, cet argent n'est pas la priorité. La priorité, ce sont les objectifs que la fondation a fixé. L'argent est un moyen d'atteindre ces objectifs réalisés soit par la fondation elle-même, soit par des particuliers et des associations auxquels la fondation va confier des bourses.

La Fondation de France distribue un certain nombre de prix dont les *bourses déclics jeunes* qui aident des jeunes âgés de 18 à 30 ans à réaliser leur vocation dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale, humanitaire, environnement…). Près de 600 vocations ont déjà été soutenues. Le montant actuel de chaque bourse est de 7600 €.
Autres prix, renseignez-vous à la Fondation de France : www.fdf.org
Autres fondations (Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Nature et découvertes, EADS…) : www.fondations.org

• Envie d'agir !
Afin de renforcer leur lisibilité et leur efficacité, les différents dispositifs de soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes sont désormais regroupés au sein d'un programme ministériel unique intitulé "Envie d'agir !", à destination des jeunes de 11 à 30 ans. Ce programme est soutenu par les Ministères de l'Education nationale, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative.

"Envie d'agir !" intègre des outils existants pour leur apporter une meilleure articulation et renforcer la valorisation des projets de jeunes dans des domaines très variés, dont l'environnement et les sciences :

- *les fonds départementaux envie d'agir :* il soutiennent un premier projet dans une finalité d'utilité sociale ou d'intérêt général. Les bourses peuvent atteindre 800 euros.
- *le concours de l'engagement :* il apporte une aide au prolongement de la réalisation de ces premiers projets. Les aides peuvent atteindre 1000 euros à l'échelon régional et 2000 à l'échelon national.
- *le Défi-jeunes :* il soutient une action plus structurée qui a un impact sur le projet de vie du jeune ou comporte une visée professionnelle. Les aides varient de 1600 à 8500 euros.

Le site www.enviedagir.fr reste la source principale d'informations et se développe avec la mise en place :

- du service de réponse individuelle et personnalisée, assuré par une équipe d'experts informateurs-jeunesse du Centre d'information et documentation jeunesse (CIDJ) ;
- du site www.junior.enviedagir.fr, qui propose un accès pédagogique et ludique aux jeunes de 11 à 15 ans.

⏩ *Prix, concours…*

• Prix Planète Sciences/CNES/GIFAS
Les prix GIFAS sont remis tous les 2 ans aux projets (minifusées, fusées expérimentales et ballons expérimentaux) des clubs aérospatiaux.
Renseignez-vous auprès du secteur Espace de Planète Sciences.

• Prix Exposciences
Lors des Exposciences départementales, régionales, nationales et internationales, des prix peuvent être attribués aux exposants. Se renseigner auprès du collectif organisateur de votre Exposciences ou auprès du CIRASTI.

• 1000 défis pour ma planète
Pour les groupes de jeunes de moins de 26 ans qui veulent agir concrètement en faveur de l'environnement et du développement durable.
L'objectif est de proposer une action qui permet de modifier la situation existante en l'améliorant positivement en faveur de l'environnement et du développement durable.
Opération mise en place et soutenue par 4 Ministères : Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'éducation nationale, et de la recherche, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Renseignements et dossiers sur : www.ecologie.gouv.fr

● **Concours Objectif Science**
Vous êtes jeune et passionné de science ? Alors lancez vous dans les concours scientifiques ! En présentant votre projet scientifique au concours Objectif Science, vous serez peut-être sélectionnés pour participer à des concours internationaux !
Ces concours vous permettront de rencontrer d'autres jeunes passionnés de science, en France et à l'étranger. A gagner : des prix de 1500 à 5000 Euros et des visites d'organismes de recherche prestigieux.
renseignements sur : www.objectif-science.org

● …

3.2. Quel budget pour quel projet ?

A titre d'exemple :

- Une minifusée peut être construite à partir de 100 euros (sans le propulseur fourni gratuitement par le CNES).
- Une fusée expérimentale s'évalue à partir de 150 euros et peut dépasser les 1.500 euros (toujours sans le propulseur fourni gratuitement par le CNES)
- La documentation et le matériel de base pour une activité liée à l'environnement peuvent être réunis à partir de 300 euros.
- Avec 150 à 300 euros vous pouvez commencer à fabriquer un capteur solaire de qualité.
- Un robot s'évalue à partir de 40 jusqu'à 1.000 euros.
- La première lunette astronomique peut se trouver à 150 euros et le premier télescope à 400 euros.
- La caméra CCD coûte entre 700 et 3.000 euros.

Toutes ces évaluations sont faites pour des réalisations "de base" ne nécessitant pas de matériel très sophistiqué. Mais attention, l'argent n'existe pas uniquement sous forme de liquidités. Il peut aussi prendre la forme d'une ligne de téléphone prise en charge par votre structure d'accueil, d'un matériel prêté ou donné, de temps d'usinage d'une pièce, du prêt du local...

3.3. Quelques conseils pour gérer son budget

Avant de vous lancer dans votre projet, il est important d'en évaluer le coût. Cela vous évitera de vous trouver coincés faute de moyens. Sans mettre en place une comptabilité très lourde, il est important pour vous d'avoir des comptes clairs.

Que vous soyez en association ou pas, la solution la plus simple est d'ouvrir un compte en banque au nom du club. Cela évitera les mélanges entre vos comptes personnels et ceux du club.

Certaines banques proposent des formules adaptées aux associations, faites jouer la concurrence !

Chaque dépense, chaque recette doivent être notées dans un cahier ou sur un tableau informatisé. Gardez dans une pochette tous vos justificatifs de dépenses, vos talons de chèques et vos relevés bancaires.

Ces petites choses qui vous paraîtront contraignantes sur le moment, vous seront utiles quelques mois plus tard (par exemple pour votre Assemblée générale, pour clore vos comptes, pour un compte-rendu…).

4. Le rôle de Planète Sciences

C'est écrit dans nos statuts, nous devons apporter notre soutien aux clubs. Chronologiquement dans l'évolution de vos besoins, voici les types de soutien que nous pouvons vous apporter.

4.1. Aide à la mise en place du club

Nous ne pourrons réunir à votre place le groupe qui deviendra un club.
Par contre, si vous organisez une manifestation dans le but d'intéresser d'autres personnes à votre idée, nous pouvons intervenir pour présenter ce qu'est un club et les projets envisageables sur le thème qui vous intéresse.

4.2. Soutien technique

⏩ *Sécurité*

La première mission de Planète Sciences est de vous aider à développer un projet en toute sécurité, en vous apportant une information claire et adaptée à vos envies.

⏩ *Faisabilité du projet*

Avant de vous lancer dans votre projet, il va falloir en évaluer la faisabilité technique, c'est-à-dire l'adéquation entre vos idées, vos moyens, vos compétences et les objectifs techniques, les échéances et les moyens financiers disponibles. L'expérience accumulée depuis 40 ans à Planète Sciences, nous permet "d'expertiser" la majorité des projets en connaissance de cause. Cette phase de pré-projet est obligatoire dans le cas d'une fusée expérimentale, mais n'hésitez pas à nous solliciter pour d'autres thèmes.

⏩ *Aide technique*

Vous avez un problème technique à résoudre, il vous manque le petit "truc" pour réaliser telle ou telle pièce… quelqu'un d'autre a peut-être déjà rencontré votre problème, posez au moins la question. Nous vous donnerons la réponse par téléphone ou par mail, et si cela ne suffit pas, et bien nous nous déplacerons.
Un "suiveur", animateur ou ancien membre de club peut devenir votre interlocuteur privilégié à Planète Sciences. Interrogez à ce sujet le permanent responsable de l'activité.

⏩ *Prêt de matériel*

Planète Sciences n'a pas les moyens d'être le "qui-prête-tout" du matériel scientifique. Par contre, nous savons rendre service et pour vous aider à démarrer votre activité, nous pouvons vous prêter du matériel et vous mettre en relation avec les bons interlocuteurs.
De plus, vous pouvez profiter gracieusement des Bases techniques des clubs (Ris-Orangis, Ramonville St Agne…) : gros instruments et matériel sont à votre disposition pour bricoler. Pour y accéder, renseignez-vous auprès de l'association Planète Sciences la plus proche de chez vous.

⏩ *Documentation*

Planète Sciences édite régulièrement des notes techniques. Vous trouverez la liste des notes techniques actuellement existantes en annexe, classées par domaine. N'hésitez pas non plus à visiter régulièrement les pages du site Internet : www.planete-sciences.org

⏩ *Mise en relation avec des professionnels*

Les contacts entre les clubs et les milieux de la recherche et de l'industrie sont mutuellement enrichissants. Hormis les moyens mis en œuvre et les finalités, les modes de travail et parfois même les sujets traités sont similaires.
Nous avons des relations régulières avec un certain nombre d'entreprises et de centres de recherche, qui peuvent peut-être répondre à vos attentes, demandez les contacts au responsable de l'activité.

4.3. Coordination – circulation de l'information

Chacune des activités de Planète Sciences est gérée par un groupe de coordination qui rassemble membres de clubs et animateurs. Ce groupe est chargé de décider des orientations de l'activité. Les propositions sont donc faites en réponse à des besoins exprimés, dans le but d'améliorer la circulation de l'information et la formation.

⏩ *Groupes de travail*

Groupes "ad'hoc" Astronomie, Environnement, Espace, Robotique, ces groupes rassemblent membres de clubs et animateurs pour faire le point sur la dynamique de l'activité, décider des objectifs à envisager et des moyens à mettre en œuvre. Représentés au Conseil d'Administration de Planète Sciences, ils sont l'interface entre les clubs et la structure associative.

⏩ *Regroupements nationaux*

Campagne nationale des clubs Espace, rencontres astronomiques, journées d'études, week-ends bénévoles, Concours de Robotique, journées Météo Jeunes… chaque activité adopte la forme qui convient le mieux aux besoins de ses membres à un moment donné. Autant de rendez-vous importants.

⏩ *Rencontres associatives*

Planète Sciences organise tout au long de l'année des moments de rencontres associatifs généralistes :

- Galette des Rois et vœux du Président ;
- Journées d'études lors de l'Assemblée générale ;
- Noël Planète Sciences ;
- ForUmation : Planète Sciences organise, depuis 1999, chaque premier mercredi du mois à partir de 19h30, un rendez-vous pour le public et pour ses adhérents : une ForUmation. Chaque ForUmation débute par une petite conférence-débat qui traite de sujets scientifiques ou techniques, de questions pédagogiques, de la vie et de l'histoire de l'association... Elle est suivie par un pot de l'amitié puis par des permanences techniques.
- …

⏩ *Formations*

Planète Sciences propose chaque année des formations techniques, méthodologiques ou pédagogiques :

- Week-end techniques et pédagogiques (vidéo et images numériques, météorologie, robotique, Informatique, fusées, ballons expérimentaux, télémesure, astronomie, planétarium, environnement…) ;
- Formation d'animateurs en séjours de vacances ou en milieu scolaire (fusées, ballons expérimentaux, astronomie, environnement, robotique-informatique, archéologie…) ;
- Agrément Télescope Jean-Marc Salomon ;
- BAFA ;
- Agrément microfusées ;
- Agrément aérotechniciens ;
- Formation technique pour enseignants (fusées, ballon expérimentaux…) ;
- Formations suiveurs de projet (en espace, environnement-météo, robotique, astronomie).

L'objectif est de proposer une formation qui réponde à vos besoins et qui peut améliorer votre pratique quotidienne.
L'ensemble du réseau Planète Sciences édite chaque année un agenda des formations proposées, n'hésitez pas à nous le demander et/ou à le consulter sur : www.planete-sciences.org

⏩ *Participation à des manifestations médiatiques*

- Nuits des étoiles
- Trophées et Coupe de France de Robotique
- Eurobot
- Campagne nationale de lancements Espace ou Festiciels
- Rencontres nationales sciences et techniques de l'environnement
- Rencontres Météo Jeunes
- Exposciences régionales, nationales et internationales
- Fête de la science

⏩ *Bulletins de liaisons*

Le nerf de la guerre de l'information. Ces bulletins, qui existent par activité et par association du réseau Planète Sciences, véhiculent informations pratiques, actualités, dates à retenir, petites annonces, comptes-rendus… tout ce qui fait la vie de l'activité.

Demandez :

- **Les publications techniques et pédagogiques**
  - *Microcosme* Clubs et animateurs Microfusées
  - *MICROBE* Clubs et animateurs Robotique
  - *BLA* Animateurs de centres de vacances
  - Les notes techniques : de quelques pages au véritable livret technique, de la minuterie NE 555 à la spectroscopie, elles sont fournies à la demande pour aider clubs et animateurs dans leurs réalisations (voir annexes).

- **Les bulletins d'information**
  - *Planète Sciences Bonjour* ! : adhérents, partenaires, équipes - Mensuel
  - *La feuille de chou Espace* : Clubs et animateurs Espace - Hebdo
  - *La Nouvel'Une* : Clubs et animateurs Astronomie - Mensuel
  - *L'Air du Temps* : Clubs, enseignants, animateurs Environnement Météo - aléatoire
  - *Quoi d'neuf secteur ?* : Clubs et animateurs Robotique - Mensuel
  - *En Quête* : animateurs et bénévoles des secteurs Loisirs et Scolaires - Mensuel

- **Les bulletins régionaux**
  - *Les brèves* : Ile-de-France
  - *La boule* : Languedoc- Roussillon
  - *Le canard* : Méditerranée
  - *Trajectoires* : Midi-Pyrénées
  - *Le p'tit Normand* : Normandie
  - *Le labo* : Picardie
  - *La Grozette de Lyon* : Rhône
  - *La fourmi* : Sarthe

4.4. Etre adhérent à Planète Sciences

Le dynamisme de Planète Sciences repose sur le dynamisme de ses membres bénévoles, qu'ils soient individuels ou en groupes (clubs).
Etre adhérent à Planète Sciences (et donc payer sa cotisation) répond à la volonté de partager les mêmes objectifs et permet d'alimenter ce dynamisme tout en bénéficiant des différents services proposés (formations…).

Modalités d'adhésion

Une adhésion prise entre janvier et août est valable pendant l'année civile N.
Une adhésion prise entre septembre et décembre est valable jusqu'à la fin de l'année N+1.

Qui est concerné ?

- Toute personne morale (club, école, centre de loisirs, mairie, Ce, etc.) bénéficiant de nos activités.
- Toute personne individuelle, participant ou encadrant une activité.

Attention l'adhésion est un acte volontaire, il est donc impératif qu'un bulletin soit dûment rempli par un responsable et qu'un règlement spécifique soit facturé et réglé.

L'adhésion est obligatoire pour :

- voter lors des Assemblées générales et pour présenter sa candidature au Conseil d'administration ;
- participer aux travaux des groupes ad'hoc des secteurs ;
- participer à nos activités ;
- participer à certaines opérations particulières. La structure participante doit alors avoir une adhésion à jour couvrant la période de la date d'inscription à la fin de l'opération.

⏩ *Assemblée générale et Conseil d'administration*

L'Assemblée générale de Planète Sciences est réunie une fois par an dans le courant du mois de mars ou d'avril, pour faire le bilan de l'année précédente et fixer les grands objectifs de l'année à venir.
Tous les adhérents sont conviés à l'Assemblée et peuvent y faire entendre leur voix.
L'Assemblée générale élit le Conseil d'administration qui se réunit 4 fois dans l'année pour gérer les orientations de l'association.
En tant que club vous bénéficiez de 10 voix à l'Assemblée générale, quel que soit le nombre d'adhérents.
Groupée avec les Journées d'étude, l'Assemblée générale est aussi un moyen de rencontrer et d'échanger avec d'autres clubs et animateurs Planète Sciences.

⏩ *Assurance*

La cotisation à Planète Sciences vous fait bénéficier d'une assurance responsabilité civile, dommages aux biens et aux personnes, dans le cadre des activités mises en œuvre en tant qu'adhérent Planète Sciences.
Contactez le secrétariat de Planète Sciences pour de plus amples informations sur ce sujet.

5. L'avenir du club

Ca y est, vous êtes un petit groupe, et vous voulez vous lancer dans l'aventure du club scientifique. Vous avez obtenu un toit, quelque argent et un peu de matériel. Votre projet commence à se dessiner, c'est le moment où il faut consolider la structure du club si vous voulez aboutir.
Pour que votre club vive, c'est-à-dire que au-delà de ses membres actuels, il se pérennise, vous devez être vigilants sur certains aspects.

5.1. Formation

Les échanges au sein du club et la participation aux rencontres (formations techniques à la Toussaint, stages, vie des secteurs, ForUmations…) proposées par Planète Sciences et d'autres structures, vous permettront de progresser et de vous enrichir de l'expérience des autres.
L'ensemble des formations proposées par le réseau Planète Sciences est disponible sur "L'Agenda des formations", disponible sur simple demande et sur le site Internet de Planète Sciences. Et N'hésitez pas à consulter les agendas des différents bulletins de liaison des secteurs et associations Planète Sciences.
Ne négligez pas la formation, en interne, des nouveaux membres par les anciens.

5.2. Activités - Projets

Ils doivent être liés aux envies et aux compétences de chacun.
Chacun est avant tout membre du club pour se faire plaisir et il est illusoire de motiver un groupe sur le projet d'une seule personne.
Il faut que chaque membre ait conscience qu'il est indispensable à l'aboutissement du projet.

5.3. Renouvellement des membres

Pour alimenter le dynamisme du groupe et les approches techniques, il est indispensable de saisir toutes les opportunités permettant d'intéresser de nouveaux jeunes au club.

5.4. Gestion - Organisation

N'oubliez pas les bons conseils du chapitre 2.6.

6. Le parcours du créateur de club

Information, les clubs scientifiques, ça existe !
Un article dans une revue, une émission télé, un copain qui en parle...



Déclic
Je peux faire des fusées, de l'astronomie, des robots,
découvrir un aspect particulier de l'environnement, m'initier à l'archéologie…



Décollage
3 ou 4 copains qui partagent la même passion, allons-y !



Un coin pour notre club
Ecole, MJC, Centre Social, garage…
L'essentiel c'est de pouvoir ranger son matériel et se réunir souvent.



Et que vive le club
Démarrage du projet - Visite d'un animateur technique.
Echanges téléphoniques - Courriers - Stages – Documentation.



Frénésie
Le projet touche à sa fin. Les dernières données rentrent, les tests de qualification sont en cours. Le compte-rendu se prépare et les panneaux d'exposition avancent.



Champagne
La fusée est lancée, le robot dit "bonjour", la journée portes ouvertes,
la participation à la Fête de la Science a eu un franc succès…
Alors à l'année prochaine avec de nouvelles idées !

ANNEXES

A. La loi du 1er juillet 1901 et les différentes formes d'associations

La loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août de la même année, constituent les deux textes fondamentaux sur lesquels repose le fonctionnement des associations.
La loi ne comporte que 21 articles dont 4 concernent les congrégations religieuses, elle est cependant mal connue des associations.

a. Qu'est-ce qu'une association ?

L'article premier définit ce qu'est l'association : "l'association c'est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices".

b. L'association de fait ou non déclarée

L'association, pour exister, n'a pas besoin d'être déclarée, cependant si elle ne l'est pas, elle ne jouit pas de la capacité juridique.
Une association de fait peut percevoir des cotisations mais elle ne peut recevoir de subventions publiques. Une association non déclarée peut ouvrir un compte de chèques postaux ou bancaires.

c. L'association déclarée

L'association possède la capacité juridique dès lors qu'elle a été rendue publique par ses fondateurs.

⏩ *La déclaration*

L'article 5 de la loi décrit la procédure de déclaration. Elle est effectuée à la Préfecture ou Sous-Préfecture dont dépend le siège social de l'association. Elle doit faire connaître le titre de l'association, ses buts, le siège de ses établissements, c'est-à-dire l'adresse du siège social et des services qui en dépendent s'il y a lieu. Les noms, professions, domiciles et nationalités de ceux qui sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Deux exemplaires des statuts sont joints à la déclaration.

⏩ *Les statuts*

Si l'existence des statuts est mentionnée dans la loi, comme nous venons de le voir, leur contenu reste très libre. En effet, ils peuvent seulement comporter les éléments indispensables à la déclaration, cités ci-dessus. Notamment il n'est nulle part écrit qu'il doit obligatoirement y avoir un Conseil d'administration avec un président...
Cependant, la rédaction des statuts doit faire l'objet d'un soin attentif de la part des fondateurs, qui doivent veiller à l'adaptation par rapport à l'objet de l'association.
En outre, les statuts constituent les règles d'organisation dont tout groupement a besoin pour fonctionner.
Les statuts devront être assez brefs afin de ne pas risquer d'être modifiés trop souvent, un règlement intérieur peut permettre l'indication de détails et celui-ci a l'avantage de pouvoir être modifié plus facilement, notamment par le Conseil d'administration si les statuts le prévoient.

⏩ *Les effets de la déclaration*

L'association doit être rendue publique par son insertion au Journal Officiel dans un délai d'un mois à compter de sa déclaration. C'est cette inscription au Journal Officiel qui confère à l'association sa personnalité morale et sa capacité juridique.

Cette capacité juridique est décrite à l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901

- L'association peut ester en justice, c'est-à-dire qu'elle peut exercer toute action en justice tant en demande, qu'en défense, dès lors qu'elle a subi directement un préjudice.
- Elle peut recevoir en dehors des subventions de l'Etat, des départements, des communes, les cotisations de ses membres.
- Elle peut également posséder et administrer : le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ; les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Les deux derniers alinéas limitent la capacité des associations déclarées à posséder des immeubles.

d. Les associations reconnues d'utilité publique

Il existe une autre catégorie d'associations prévue par la loi, il s'agit de l'association reconnue d'utilité publique.

⏩ *Procédure de la reconnaissance d'utilité publique.*

L'article 8 du décret du 16 août 1901 stipule que "les associations qui sollicitent la reconnaissance d'utilité publique doivent avoir rempli préalablement les formalités imposées aux associations déclarées".
Cette reconnaissance est accordée sous forme d'un décret du Ministère de l'Intérieur après avis du Conseil d'Etat.
L'association doit avoir fonctionné pendant trois ans et constitué un dossier comportant un certain nombre de pièces. Elle doit suivre des statuts types imposés par le Conseil d'Etat.

⏩ *Les effets de cette reconnaissance*

L'avantage principal est que ces associations peuvent recevoir des dons et des legs après autorisation. C'est un arrêté préfectoral et un décret du Conseil d'Etat qui autorisent l'acceptation, toutefois en deçà d'un certain seuil, l'arrêté préfectoral suffit.

e. Les associations agréées

L'agrément n'est pas inscrit dans les textes de 1901, il résulte d'une pratique plus récente propre à certains ministères.
L'agrément constitue une forme de relations privilégiées qu'un ministère souhaite entretenir avec telle ou telle association. Certains sont la condition d'accès aux subventions, d'autres augmentent la capacité juridique de l'association.

Remarque
Les associations déclarées dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle sont régies par le code civil local (loi de 1908) et sont inscrites au registre des associations tenu par le greffe du tribunal d'instance. Leurs statuts sont préalablement approuvés par le Préfet. Elles peuvent recevoir des dons et des legs dans les mêmes conditions que les associations reconnues d'utilité publique. La déclaration est publiée dans un journal d'annonces légales.

Sources :
Juris Associations n°313 bis – 15 février 2005
www.juris-associations.com.

B. Exemples de statuts pour un club

Cette formule de statuts est assez souple pour convenir à la plupart des associations. Mais cette souplesse se double d'une certaine marge de "flottement", qui peut éventuellement porter préjudice en cas d'extension large de l'association, parfois source de conflits. Notons cependant qu'une réforme des statuts est toujours possible ultérieurement, afin d'obtenir ensuite un cadre plus précis et plus strict si cela est nécessaire.
Les associations naissantes, qu'elles se créent sur un projet précis ou sur une simple volonté de "faire quelque chose ensemble", sont souvent appelées à évoluer au cours du temps, du renouvellement des mandats, des adhérents, des idées. C'est pourquoi il est conseillé de partir sur un cadre "modeste" tel que celui proposé ici, tout en gardant à l'esprit l'utilité d'une évolution postérieure.

⏩ CAS GENERAL ⏪

Article premier

[Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre " ... "]

Article 2 – Objet de l'association

[Pensez à être suffisamment ouverts et inventifs afin de ne pas être limités plus tard en cas d'élargissement de votre champ d'activités.]

Article 3 - Siège social

[Il faut savoir que le siège social peut être dissocié d'éventuels locaux appartenant ou prêtés à l'association. Toutefois, les courriers officiels seront envoyés à l'adresse du siège. Si vous choisissez de domicilier l'association à une adresse personnelle, n'oubliez pas de joindre copie d'une quittance de loyer ou d'une facture EDF, ainsi qu'une autorisation signée.]

Article 4 – Composition

[L'association se compose de :
- *Membres d'honneur*
- *Membres actifs (= adhérents)]*

Article 5 - Admission

[Cet article vous permet de garder un certain contrôle sur l'association, au cas où celle-ci a pour but d'agir plus que de rassembler. Attention cependant, il est conseillé de le supprimer purement et simplement si vous souhaitez avoir un grand nombre d'adhérents, cette mesure étant souvent perçue, à juste titre, comme peu démocratique. À vous de voir, en sachant qu'une réforme statutaire est toujours possible en cas d'un élargissement souhaité.]

Article 6 - Les membres

[Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations. Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser chaque année une somme annuellement fixée par l'Assemblée générale. Toute cotisation pourra être rachetée moyennant le paiement d'une somme minimale égale à dix fois son montant annuel, sans que la somme globale puisse dépasser 15 euros.

Article 7 - Radiations

[Modalités de radiation des membres. Le non-paiement des cotisations est toujours une source de radiation.]

Article 8 - Ressources

[Les ressources de l'association comprennent :
- *le montant des cotisations ;*
- *les subventions de l'État, des départements et des communes.*

Article 9 - Conseil d'administration

[Vous pouvez préciser ici si les membres sont ou non rééligibles. Si cela n'y est pas spécifié, il reviendra au règlement intérieur de le fixer... si besoin est.]

Article 10 - Réunion du Conseil d'administration

[Préciser les modalités de réunion du Conseil d'administration. Il est également prudent de fixer des conditions de quorum.]

Article 11 - Assemblée générale ordinaire

[Ici encore, il est prudent de fixer des conditions de quorum et de majorité, afin de préserver la validité des délibérations. Il en va de même pour l'article suivant.]

Article 12 - Assemblée générale extraordinaire

[L'Assemblée générale extraordinaire peut procéder à une réforme des statuts. Auquel cas, il est prudent de fixer une majorité aux deux tiers, en plus du quorum.]

Article 13 - Règlement intérieur

[Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'Assemblée générale.
Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.]

Article 14 - Dissolution

[En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux lois et règlements en cours.]

⏩ CAS PRATIQUE ⏪

ARTICLE 1 :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend la dénomination de : Aéromega.

ARTICLE 2 :

L'association a pour but de permettre aux amateurs de pratiquer l'activité spatiale, particulièrement dans les fusées et ballons expérimentaux. Son objectif premier est de développer, à travers les projets que nous élaborerons et des manifestations et animations dont nous serons les responsables, l'activité scientifique à Clermont-Ferrand et en Auvergne.

ARTICLE 3 :

Le siège social de l'association est situé à CLERMONT-FERRAND, au 1er septembre 2002.

ARTICLE 4 :

La durée du club est illimitée. Sa dissolution éventuelle sera prononcée dans les conditions fixées à l'article 12.

ARTICLE 5 :

Le club se compose :
- 5-1 : de membres d'honneur, personnes physique ou morales, apportant une aide significative au club.
- 5-2 : de membres actifs, dirigeant le club.

ARTICLE 6 :

L'adhésion des membres actifs est gratuite. Elle est proclamée lors d'une réunion exceptionnelle suite à l'acceptation du présent règlement. Toujours en accord avec le même objectif de développement des activités spatiales pour les jeunes, les adhérents doivent avoir entre 14 et 25 ans pour être acceptés dans l'association. Cependant, le Conseil d'administration se réserve le droit d'accepter à son gré, par vote, des personnes ne rentrant pas dans ces critères, notamment des étudiants.
Cette adhésion est valable un an et n'est pas renouvelable pour l'année en cours.

ARTICLE 7 :

Les ressources du club sont constituées de :
7-1 : subventions du Foyer Socio-Educatif du Lycée La Fayette, structure hébergeant l'association au 1er juillet 2002.
7-2 : différentes subventions exceptionnelles attribuées suite à des prix.
7-3 : subventions demandées par l'association à des organismes extérieurs, à l'Etat, à la région, au département ou à la commune.
7-4 : dons de personnes membres ou extérieures.

ARTICLE 8 :

L'Assemblée générale du club comprend tous ses membres actifs et d'honneur. Des observateurs ayant voix consultative sont admis.
8-1 : elle se réunit deux fois par an sur convocation du Conseil d'administration.
8-2 : l'ordre du jour est fixé par le Conseil d'administration et est diffusé quinze jours avant l'assemblée elle-même.
8-3 : toutes les délibération de l'Assemblée sont effectuées à main levée à la majorité des membres présents ou représentés.
8-4 : Un membre absent peut se faire représenter par une personne présente en lui donnant une pouvoir écrit et signé. Une personne ne peut être porteur de plus d'un procuration ainsi établie.
8-5 : l'Assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur toute modification des statuts du club. Elle peut décider de la dissolution de l'association ou de la fusion avec une autre structure. Cette Assemblée devra être composée d'au moins la moitié des membres définis à l'article 5 comprenant au moins trois des quatre membres du Conseil.

ARTICLE 9 :

Le Conseil d'administration est l'organe exécutif chargé de diriger et de contrôler le fonctionnement de l'association.
9-1 : il est constitué de quatre personnes élues au cours de l'Assemblée générale, au scrutin secret. Ces quatre personnes élisent les deux présidents de l'association pour un an.
9-2 : il se réunit au moins tous les six mois, sur convocation de l'un de ses présidents ou sur la demande de la moitié des membres du club. La présence de trois des quatre personnes le composant est nécessaire pour la validité des décisions. Ces décisions sont prises à la moitié des voix. En cas de partage, les voix des présidents doivent départager. Si un conflit subsiste, les personnes présentes peuvent s'exprimer pour influencer la décision.
9-3 : le Conseil d'administration peut inviter toute personne physique ou morale dont il jugerait nécessaire de recueillir les avis.
9-4 : il convoque l'Assemblée générale et session ordinaire ou extraordinaire et prépare les travaux.
9-5 : il rédige le règlement intérieur et en rend compte à l'Assemblée générale.
9-6 : il se prononce sur l'exclusion des membres de l'association dans les conditions prévues à l'article 12.

ARTICLE 10 :

Les procès-verbaux des délibérations des deux assemblées définies aux articles 8 et 9 sont établis par le secrétaire et signés par le président. Des copies conformes de ces procès-verbaux sont disponibles sur simple demande auprès du secrétaire.

ARTCILE 11 :

Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration. Il est validé après un vote à l'Assemblée générale. Il détermine les détails d'exécution des présents statuts et n'est pas modifiable en cours d'année (après son acceptation). Les changements doivent être pris en compte à chaque début de session, en septembre.

ARTICLE 12 :

12-1 : la démission d'un membre est agréée par le Conseil d'Administration.
12-2 : l'exclusion d'un membre est prononcée par le Conseil d'administration (article 9-6)
a) sur constatation de l'impossibilité de participer aux travaux de l'association.
b) par mesure disciplinaire et après audition de l'intéressé pour attitude ou acte de nature à compromettre le renom ou le fonctionnement de l'association.
c) exceptionnellement, suite à une violation des règles fondamentales du club, énoncées dans le règlement intérieur.

ARTICLE 13 :

Le budget du club est proposé par le trésorier et validé par les autres membres du Conseil d'administration.

13-1 : les manifestations ou rendez-vous ne sont pas entièrement remboursées :

a) Les week-ends de bilan festival et de rentrée ne sont pas remboursés.

b) Le Noël des clubs n'est pas remboursé.

c) Les week-ends de formations sont remboursés en totalité (soit 7,50 €)

d) L'Assemblée générale de Planète Sciences est en partie remboursée. Les adhérents qui souhaitent s'y rendre se partageront la somme de 50 Euros.

e) Le festival des clubs espace (140 € en 2002) est entièrement à charge du participant. Le club finance cependant le transport de malles (23 € pour l'année 2002) et tout ce qui concerne la fusée. Cependant, avec accord préalable du Conseil d'administration, les fonds restant à l'association au 1er septembre pourront être divisés et utilisés pour financer une partie du séjour (ce financement n'excédera pas 90 €)

f) Les voyages pour Planète Sciences sont entièrement remboursés sur accord avec cette dernière association. Elle s'engage à rembourser un billet de train SNCF en 2nde classe.

g) Aucun agrément microfusée, ni aucune autre formation « personnelle » n'est remboursé par l'association.

13-2 : les gros achats proposés par un membre doivent être acceptés sur réunion du Conseil d'administration avec le (ou les) demandeur (s).

Le respect de ces règles est obligatoire pour l'adhésion à l'association.

Cette version n'est pas modifiable pour la session 2002-2003. Cependant, toutes les remarques sur la forme et surtout le fond de ce document sont les bienvenues. Après débat, elles seront prises en compte pour la prochaine session.

Pour l'association,

Le président,

C. Exemple de projet

Présentation du club
Le Club Aéromega existe depuis maintenant trois ans. Il a été créé en 1999 et s'appelait alors Club Aérospatial Clermontois.
Le club est sous la tutelle de Planète Sciences et du CNES. Il est composé de 12 membres âgés cette année de 14 à 25 ans.
Comme l'année précédente, le club se tourne vers les activités spatiales. Cette année, ce ne sont pas moins de cinq projets que le club envisage de concevoir.
Planète Sciences est une association créée depuis maintenant 40 ans. Elle a changé de nom et s'appelait avant l'Association Nationale des Sciences et Techniques pour la Jeunesse (ANSTJ). Elle s'occupe de nous fournir un cahier des charges et de nous mettre en contact avec un suiveur qui s'efforce de nous aider et qui veille aux bons respects des critères imposés. Le CNES, quant à lui, après accord de Planète Sciences, nous fournit un moteur choisi par le club, afin de propulser la fusée.
C'est une année ambitieuse que débute le club cette année puisque avant 2003, il deviendra une association, gardant le même nom et ayant pour but, à travers les projets que nous élaborerons et des manifestations et animations dont nous serons les responsables, de développer l'activité scientifique à Clermont-Ferrand et en Auvergne.

Présentation du projet expérimental FRUJI,

Fiche d'identité :
Nom de la fusée : FRUJI
Type de projet : minifusée expérimentale
Propulseur utilisé : Cariacou
Poids : 2.1 kilogrammes

Fruji mesure environ 1.10 mètre et est de forme triangulaire. Ce projet est l'occasion pour nous à la fois d'expérimenter le nouveau propulseur à disposition des clubs, le Cariacou, mais aussi d'innover dans le domaine de la minifusée.
En effet, cette minifusée conçue en plexiglas transparent, est de forme triangulaire. De plus, les ailerons de la fusée ne sont si perpendiculaires aux plaques, ni fixés de façon symétrique à la fusée. (Voir figure 1)

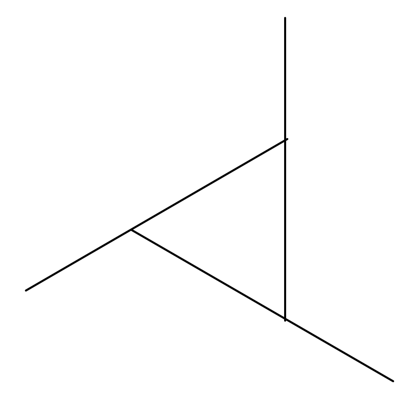


Figure 1

Nous avons aussi embarqué à bord un appareil de télémesure, le Kiwi Millenium. Les capteurs embarqués dans la fusée sont au nombre de quatre : deux capteurs de température (l'un fixé près du moteur et l'autre au dessus de la plaque de poussée) , un capteur de rotation, par deux photodiodes fixées sur deux plaques différentes, et un capteur de choc pour connaître les phases de propulsion du moteur.

Le système de récupération a été improvisé quelques semaines avant le décollage. Nous avions prévu une ouverture de la porte à l'aide d'un électro-aimant, mais nous n'avons pas réussi à le mettre en œuvre. Nous avons par conséquent opté pour un système avec moto réducteur. La minuterie embarquée déclenche le moto-réducteur peu de temps avant la culmination ; ce dernier enroule alors autour d'un axe une ficelle maintenant la porte fermée.

Nous avons essayé, durant toute la conception, de soigner l'esthétique de la fusée. En effet, à la différence de nos autres projets depuis la création de notre association, cette fusée est transparente. C'est en partie pour cela que nous avons décidé d'intégrer à notre projet une minuterie assez originale. Il s'agit d'une minuterie à afficheurs. Une documentation a d'ailleurs été réalisée par l'association.

L'ogive, de forme pyramidale, est réalisée en balsa afin de ne pas surcharger la masse de la fusée.

Résultats

On s'est beaucoup inquiété sur la résistance de la fusée. En effet, le plexiglas est très cassant, et notre fusée est fragile... Lors de notre passage aux contrôles à Millau, le pyrotechnicien nous a demandé de rajouter des fixations plus solides tout autour du corps de la fusée. Nous avons alors riveté des plaques d'aluminium de 1mm d'épaisseur à quatre endroits. Il nous a également demandé de renforcer nos ailerons, et nous avons donc collé une deuxième épaisseur de plexiglas sur chacun d'eux.

Résumé de la participation de Fruji au Festival Européen de l'Espace 2002 à Millau.
Nous nous sommes mis au travail dès que les stands furent montés. C'est seulement le vendredi après-midi, veille du dernier jour de lancement, que nous étions certains de lancer notre fusée. Les derniers travaux furent effectués dans la nuit, de telle sorte qu'au petit matin, l'électronique, la télémesure et le système de récupération fonctionnaient à merveille.
Après quelques courtes heures de sommeil, nous sommes partis pour le Larzac aux environs de 14 heures. Nous avons effectué nos derniers réglages et essais télémesure en tente club ; nous avons soigneusement plié le parachute et solidement fermé la porte.
C'est à 18 heures que nous avons été appelés sur l'aire de lancement, en zone fusée expérimentale, en raison de la spécificité de la fusée imposant des contraintes de sécurité supplémentaires.
Nous y sommes allés non sans une petite appréhension. Nous avons mis Fruji en rampe ;
Antoine a enclenché la minuterie. Le pyrotechnicien a placé le Cariacou.
Nous avons ensuite évacué l'aire de lancement et avons attendu le compte à rebours. 5…..4…..3…..2…..1….. « mise à feu ».
La fusée est sortie de rampe normalement, mais a commencé un vol instable dès sa libération. Elle a entamé un looping, et s'est retrouvée plaquée au sol à peine 3 secondes après son décollage.
Nous sommes partis presque aussitôt après en récupération, avec tout de même, il faut l'avouer, un petit pincement au cœur. A notre grande joie, elle était retombée à plat et seuls les ailerons étaient cassés. Deuxième motif de satisfaction : le système de récupération avait bel et bien fonctionné.
Après ce vol, les membres d'Aéromega n'ont pas perdu espoir, et ils reviendront en 2003, avec un nouveau projet, Toblerone, toujours transparent et triangulaire, mais avec un esthétique plus soigné et un vol stable.
A l'année prochaine…

D. Statuts de Planète Sciences

Version votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 27.03.2004

ARTICLE 1

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une Association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, qui prend la dénomination de :

Planète Sciences
anciennement :
ASSOCIATION NATIONALE DES CLUBS SCIENTIFIQUES -ANCS,
puis, ASSOCIATION NATIONALE SCIENCES TECHNIQUES JEUNESSE- ANSTJ
fondée en 1962.

ARTICLE 2

Planète Sciences a pour objet de favoriser auprès des jeunes l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques.

Elle se propose :
2.1. - De promouvoir et d'organiser, dans le domaine extra-scolaire, des activités scientifiques et techniques ;expérimentales en équipe au sein d'ateliers, de clubs, de foyers de jeunes, de centres de vacances et de loisirs ; d'innover dans ces domaines ; de participer aux actions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ; de collaborer au développement des activités scientifiques et techniques en milieu rural ; de développer des actions en partenariat avec les structures de culture scientifique et technique.
2.2. - De collaborer, dans le domaine scolaire, avec les éducateurs et les enseignants dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant, des classes de découvertes, des travaux pratiques ; de contribuer aux programmes nationaux ou locaux de lutte contre l'échec scolaire ; de développer des supports pédagogiques adaptés au cadre scolaire.
2.3. - D'apporter, tant à ses membres qu'aux jeunes développant des projets scientifiques et techniques, une assistance pour la réalisation de leurs programmes, de contribuer à leur réussite, en garantir la valeur éducative et formatrice, ainsi que les prémunir des risques, en particulier lors des expériences aérospatiales.
2.4. - De former des animateurs, des enseignants et des éducateurs à l'encadrement des activités scientifiques et techniques.
2.5. - De diffuser l'œuvre réalisée par ses membres et de les représenter auprès des Ministères, des collectivités territoriales, des établissements scientifiques et culturels français et étrangers, ainsi que des organisations européennes et internationales. De s'associer à la réalisation de lieux de rencontres (Exposciences, expositions, salons) à même de permettre aux jeunes et aux clubs de mettre en forme et de présenter leurs travaux.
2.6. - De garantir la qualité et la cohérence, tant au niveau national qu'international, de l'image de ces activités et du label Planète Sciences (voir article 5.3.), auprès de ses bénéficiaires, de ses partenaires, de ses soutiens et des médias.
2.7. - De se développer sur l'ensemble du territoire national par la création de Délégués Territoriaux, associations loi 1901 dénommées ci-après Délégations Territoriales, poursuivant le même objet éducatif, culturel et social dans une zone géographique déterminée par délégation et en étroite collaboration avec Planète Sciences.
2.8. - D'effectuer, d'une façon générale, toutes les missions nécessaires au développement de ses programmes et à la diffusion de ses expertises tant en France, qu'à l'étranger, ainsi qu'à ses intérêts et ceux de son objet.

ARTICLE 3

Le siège social de Planète Sciences est fixé au Palais de la Découverte - Paris 8ème.

ARTICLE 4

La durée de Planète Sciences est illimitée. Sa dissolution éventuelle sera prononcée dans les conditions prévues à l'article 8.

ARTICLE 5

Planète Sciences se compose :

5.1. - De membres actifs, personnes morales.
5.2. - De membres individuels, personnes physiques.
5.3. - De membres Délégations Territoriales, associations dont l'objet reprend celui de Planète Sciences (article 2 des statuts) qui leur délègue son action dans une zone territoriale déterminée par l'attribution du label Planète Sciences.
5.4. - De membres d'honneur, personnes physiques ou morales, lui apportant un concours éminent.

ARTICLE 6

6.1. - L'adhésion des membres actifs et individuels est acquise, après l'agrément du Bureau, par versement de la cotisation à Planète Sciences ou à l'une de ses Délégations Territoriales.
6.2. - Les membres Délégations Territoriales sont admis dans les conditions décrites par l'article 12.
6.3. - Les membres d'honneur sont admis par l'Assemblée générale sur rapport du Bureau pour une période de trois ans renouvelable.

ARTICLE 7

Les ressources de Planète Sciences sont constituées :

7.1. - Des cotisations de ses membres. Le montant des cotisations fait l'objet d'une décision réglementaire prise dans le cadre de l'Assemblée générale.
7.2. - Des droits d'inscription et de participation aux activités, aux produits et aux manifestations.
7.3. - Des subventions et ressources conventionnelles de l'État et des organismes publics habilités à cet effet, ainsi que des dotations de toutes sortes remises par l'État, les personnes publiques ou privées.
7.4. - Des ressources créées à titre exceptionnel avec l'agrément, s'il y a lieu, de l'autorité compétente.
7.5. - Du revenu de ses biens.

ARTICLE 8

Les membres de l'Assemblée générale de Planète Sciences sont les membres de Planète Sciences.
Des observateurs ayant voix consultative peuvent être invités.

8.1. - Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.
8.2. - L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée est celui du Conseil.
8.3. - Les membres y ont voix délibérative suivant les modalités ci-après :

- membre individuel et d'honneur : 1 voix délibérative,
- membre actif : 10 voix délibératives,
- membre Délégation Territoriale : 25 voix délibératives.

Les membres individuels et d'honneur, ou les Présidents des membres actifs peuvent se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée générale au moyen d'un pouvoir écrit.
Les membres Délégations Territoriales sont représentés par leur Président, ou à défaut, par un Vice-Président.
Un membre de l'Assemblée générale peut disposer d'un nombre maximum de 45 voix délibératives.

8.4. - Elle entend et approuve le rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice écoulé. Elle entend le projet d'activités et le budget pour l'année en cours, procède à l'élection pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration et nomme le Commissaire aux Comptes. Elle décide de l'admission des membres d'honneur, du montant des cotisations, du nombre de membres du Conseil d'Administration. Elle ratifie les décisions du Conseil d'Administration concernant le Règlement Intérieur la création et la dissolution des Groupes Ad'Hoc nationaux, l'attribution et la reconduction du label Planète Sciences des membres Délégations Territoriales, l'admission et l'exclusion des membres partenaires.
8.5. - Elle délibère sur toute autre question inscrite à l'ordre du jour posée à la demande signée de dix membres de l'Assemblée générale, déposée dix jours au moins avant la réunion.
8.6. - Les convocations indiquant l'ordre du jour sont adressées au moins quinze jours à l'avance.
8.7. - Toutes les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Le scrutin secret peut être demandé, soit par le Bureau de l'Assemblée, soit par le quart des membres présents.
8.8. - L'Assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur toute modification aux statuts. Elle peut décider de la dissolution et l'attribution des biens de Planète Sciences ainsi que de la fusion avec toute association de même objet.

8.9. - L'Assemblée générale extraordinaire est composée de la moitié au moins des membres de Planète Sciences et il est statué à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés. Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée générale au moyen d'un pouvoir écrit. Le nombre de voix délibératives des membres et le nombre maximum de voix pour un membre, sont les mêmes que pour l'Assemblée générale ordinaire.
Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée à la première convocation, l'Assemblée est convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle au plus tôt et un mois au plus tard. Lors de cette nouvelle réunion, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ARTICLE 9

Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif chargé de diriger et de contrôler le fonctionnement de Planète Sciences.

9.1. - Il se compose de :
- - douze à trente membres, personnes physiques, élus par l'Assemblée générale, parmi les membres de Planète Sciences. Le renouvellement des membres se fait annuellement par tiers, le renouvellement étant initialement fixé par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles ;
- membres de droit qui sont :
  - * les Présidents des Groupes Ad'Hoc nationaux,
  - * les deux représentants du Comité des Présidents,
  - * les membres d'honneur.

Un membre de Planète Sciences ne peut disposer de plus de un poste au Conseil d'Administration.
9.2. - Le Conseil d'Administration ne peut comporter plus d'un quart de personnes salariées de Planète Sciences (y compris de ses Délégations Territoriales). Ces membres salariés ne disposent pas du droit de vote.
9.3. - Le nombre de membres élus est fixé par l'Assemblée générale et reconduit tacitement chaque année.
9.4. - Le nombre de membres de droit ne peut excéder un tiers du nombre total de membres du Conseil d'Administration.
9.5. - Le nombre de membres d'honneur ne peut excéder trois.
9.6. - Il se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président ou à la demande du quart de ses membres.
9.7. - Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre administrateur muni d'un pouvoir écrit. Chaque membre ne peut disposer de plus d'un seul pouvoir au Conseil d'Administration. Le Président d'un Groupe Ad'Hoc national peut se faire représenter, en cas d'empêchement, par un Vice-Président. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres votants, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix. La présence du tiers de ses membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations.
9.8. - Le Conseil d'Administration peut inviter, avec voix consultative, toute personne physique ou morale dont il jugerait nécessaire de recueillir les avis, et ce, d'une manière permanente ou occasionnelle pendant la durée du mandat. Les invitations sont proposées par un administrateur au Président pour approbation, au plus tard quinze jours avant la réunion du Conseil d'Administration.
9.9. - Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée générale en session ordinaire ou extraordinaire et en prépare les travaux.
9.10. - Le Conseil d'Administration adopte le Plan triennal et vote le budget.
9.11. - Il prononce l'exclusion des membres de Planète Sciences dans les conditions prévues à l'article 13 ci-après.
9.12. - Il propose à la ratification de l'Assemblée générale la création et la dissolution des groupes Ad'Hoc nationaux, et annuellement, sur proposition du Comité des Présidents, la reconduction du label Planète Sciences des Délégations Territoriales.
9.13. - Il établit le Règlement Intérieur et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale. Le Règlement Intérieur est applicable à tous les membres de Planète Sciences.
9.14. - Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison de leur fonction d'administrateur. Néanmoins, il pourra être décidé de rembourser les frais encourus par l'exercice de leur fonction.

ARTICLE 10

10.1 - Le Bureau de Planète Sciences est constitué :
- de membres élus par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et au minimum d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

10.2 - Le Bureau est responsable devant le Conseil d'Administration de la gestion et de l'administration de Planète Sciences.
Il est responsable de l'embauche et du suivi du personnel salarié de Planète Sciences.
Il peut se saisir de tout sujet qu'il juge utile compte tenu de son urgence ou de son importance.
10.3 - Les membres du Bureau ne peuvent pas se faire représenter. Les décisions du Bureau sont prises à la majorité absolue des membres votants, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

10.4 - Le Président représente Planète Sciences dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il a notamment la qualité pour ester en justice au nom de Planète Sciences tant en demande qu'en défense. En cas d'absence, il est remplacé par un Vice-Président ou, à défaut, par le plus ancien membre élu du Bureau. Il délègue sa signature et les pouvoirs nécessaires pour les actes courants, à des mandataires acceptés en Conseil d'Administration.
10.5. Le directeur de l'association est invité permanent du bureau, avec une voix consultative uniquement.

ARTICLE 11

Il est constitué au sein de **Planète Sciences** les organes suivants :

11.1. - **Un Comité Exécutif**
Il est composé des membres du Bureau, des deux représentants au Conseil d'Administration de **Planète Sciences** du Comité des Présidents, et des Présidents des Groupes Ad'Hoc nationaux.
Son Président est le Président de Planète Sciences.
Dans le cadre de la politique arrêtée par le Conseil d'Administration, il est l'organe exécutif chargé de veiller au bon fonctionnement de Planète Sciences et au bon déroulement de ses actions dans les termes définis au Règlement Intérieur.
Il est responsable de la nomination du Directeur de Planète Sciences.

11.2. - **Un Comité des Présidents**
Il est composé du Président et d'un Vice-Président de Planète Sciences, du Président (ou d'un Vice-Président en cas d'empêchement) de chaque Délégation Territoriale.
Il est chargé de réguler les relations entre Planète Sciences et ses Délégations Territoriales ainsi qu'entre les Délégations Territoriales elles-mêmes ; de faire des propositions auprès du Conseil d'Administration de Planète Sciences concernant le respect de l'éthique associative, l'image de Planète Sciences, la labellisation renouvelée annuellement des Délégations Territoriales, la répartition des zones géographiques des Délégations Territoriales.
Le Président de Planète Sciences préside les réunions du Comité des Présidents.
Il est représenté au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif par deux représentants choisis parmi ses membres, à l'exclusion du Président et du Vice-Président de Planète Sciences, suivant des modalités définies au sein de ce Comité des Présidents et communiquées au Conseil d'Administration de Planète Sciences.
11.3 - **Des Groupes Ad'Hoc nationaux**
Constitués par domaines ou cadres d'activités, les Groupes Ad'Hoc nationaux sont composés des bénéficiaires de ces activités et de leurs représentants.
Chaque Groupe Ad'Hoc suit l'ensemble des activités qui relèvent de son domaine ou de son cadre. Il suit et aide ces actions, y compris celles des Délégations Territoriales.
Le Président de chaque Groupe Ad'Hoc est choisi parmi ses membres suivant des modalités définies au sein de ce Groupe Ad'Hoc et communiquées au Conseil d'Administration de Planète Sciences. Il est membre de droit du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de Planète Sciences.
La création et la dissolution de ces groupes Ad'Hoc est décidée par le Conseil d'Administration de Planète Sciences et ratifiée par l'Assemblée générale.

ARTICLE 12

12.1 - Les Délégations Territoriales sont des associations loi 1901 qui :
- ont pour objet de favoriser auprès des jeunes l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques, en vertu de leur objet ;
- représentent Planète Sciences ;
- mènent les actions qui permettent le contact des bénéficiaires avec la vie associative, y compris au niveau national et international, en concertation avec l'association nationale ;
- diffusent territorialement les actions générées nationalement ;
- assurent les relations avec les organismes territoriaux (au niveau municipal, départemental, régional).

12.2 - L'admission des membres Délégations Territoriales est acquise par :
- l'attribution du label Planète Sciences;
- la présence dans les statuts de la Délégation Territoriale, de tous les points décrits à l'article 12.4.

12.3 - Le label est attribué par le Conseil d'Administration de Planète Sciences sur proposition du Comité des Présidents. Les décisions d'attribution du label par le Conseil d'Administration de Planète Sciences sont ratifiées annuellement par l'Assemblée générale de Planète Sciences.
12.4 - Les points qui doivent être obligatoirement tous intégrés dans les statuts de la Délégation Territoriale sont les suivants :
- L'Association est Délégation Territoriale de Planète Sciences.
- L'objet de l'Association reprend celui de Planète Sciences dans son intégralité (article 2 des statuts de Planète Sciences).
- L'Association prend une dénomination qui intègre obligatoirement Planète Sciences.

- Planète Sciences dispose d'un membre de droit avec droit de vote au Conseil d'Administration de l'Association.
- Le Conseil d'Administration de l'Association ne peut comporter plus d'un quart de personnes salariées de l'Association et, dans ce cas, avec voix consultative uniquement.
- L'Association applique le Règlement Intérieur de Planète Sciences pour les points qui concernent les délégations territoriales.
- La zone géographique définie par l'attribution du label Planète Sciences, dans laquelle l'Association est détentrice exclusive de la délégation territoriale. A ce titre, elle réalise l'ensemble des activités et actions dans cette zone.
- Elle ne peut intervenir à l'extérieur de sa zone géographique, sauf accord préalable de la Délégation Territoriale concernée par la zone d'intervention, ou de Planète Sciences s'il n'existe pas de Délégation Territoriale dans cette zone.
- L'Association applique la charte graphique de Planète Sciences et contribue à la communication des messages généraux définis par le Conseil d'Administration de Planète Sciences.
- Planète Sciences a capacité à valoriser les actions menées par les Délégations Territoriales, au niveau national, dans l'intérêt de l'action commune.

12.5 - Les personnes physiques ou morales, membres individuels ou actifs de la Délégation Territoriale sont adhérents à Planète Sciences avec respectivement le statut de membre individuel ou actif.

ARTICLE 13

Il est créé un fonds statutaire d'un montant de 295 352,02 Euros.

ARTICLE 14

14.1. - La démission d'un membre est agréée par le Bureau qui en donne acte à l'intéressé. Le membre est automatiquement considéré comme démissionnaire en cas de non versement de la cotisation.
14.2. - L'exclusion d'un membre est prononcée par le Conseil d'Administration :

a) par constatation de l'impossibilité par ledit membre de continuer à participer à la réalisation des objectifs de Planète Sciences,

b) par mesure disciplinaire et après audition de l'intéressé pour attitude ou acte de nature à compromettre le renom ou le fonctionnement de Planète Sciences.

14.3. - L'exclusion prend effet le jour de sa prononciation. Elle peut être prononcée à titre temporaire ou définitif. Pour les membres Délégations Territoriales ou Partenaires, cette décision est ratifiée par l'Assemblée générale. L'exclusion est notifiée aux membres intéressés par lettre recommandée. Ils peuvent faire appel lors de l'Assemblée générale suivante.

Paris, le 27 mars 2004
Jean-Pierre LEDEY, Président.

Fiche signalétique Planète Sciences

Association constituée le 5 avril 1962 suivant la loi du 1er juillet 1901.

Agrément national Jeunesse, Sports et Education populaire n°02/1967 - 8 mai 1967
Agrément national d'Associations éducatives complémentaires Education nationale – 23 mars 2004
N° de formation professionnelle : 11752982175
Habilitation nationale BAFA : n°000420 – juin 2003

Siège social : Palais de la découverte
avenue F.D. Roosevelt, 75008 Paris

Secrétariat : 16 place Jacques Brel, 91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 02 76 10
Fax : 01 69 43 21 43
www.planete-sciences.org

N° SIRET : 784 363 848 00036
Code APE : 913 E
CCP Paris 15.922.21.F
Contrat d'assurance : MAIF N°0910 458K

E. Matériel de base pour les activités

Ces listes de matériel sont données à titre indicatif ; Planète Sciences tient à disposition des listes complètes et actualisées.
Contactez-nous !

ASTRONOMIE

Caisse à outils (cutter, cornières, pistocolle, vrille, colles diverses, fil de fer…)
Papeterie (attache parisienne, calque, canson noir, papier millimétré, pâte à modeler, peinture, Trombone, carton à dessins, compas, équerre, scotch…)
Matériel électrique (piles LR44, R6 et piles plates, fils en nappe, ampoule, lampe d'éclairage + ampoule, lampe électrique…)
Matériel optique (réseau diapositives 100 à 600 traits/mm, lentilles convergentes et divergentes, prisme, oculaire, filtres gélatines RVB)
Consommable (aluminium, bande de plâtre, bouchon de liège, bougie, boules de polystyrène, pique à brochette, cotillons, planches de bois…)
Autres (boussole, globe lunaire, globe terrestre, trépied léger, carte du ciel tournante, carte du ciel tournante à découper, appareil photo réflex argentique ou numérique (avec pose B), webcam : dernier modèle adaptable (TouCampro de Philips), ordinateur (pilotage webcam, traitement d'images et logiciels didactiques et cartographies du ciel…)

ENVIRONNEMENT

Caisse à outils (cutter, vrille, tournevis, forêts, colles diverses, fil de fer, chignolle, pince coupante…)
Papeterie (attaches parisiennes, étiquettes, crayons, pâte à modeler, trombone, compas, équerre, rapporteur, scotch, pince à dessin, planche à dessin…)
Consommable (bouchon de liège, coton, élastique, ballon baudruche, paille, pique à brochette, plâtre de modelage, verres en plastique, essuie-tout, éponge, grillages mailles variées…)
Matériel de laboratoire (boite de pétri, pissette, Tube à essais, Becher, set de dissection, éprouvette graduée, erlenmeyer 250 ml, thermomètre, microscope, PH mètre, verre doseur, aquarium, filtres…)
Matériel de terrain (boussole, épuisette, loupe à main, sécateur, paire de jumelles/longue vue, guides d'identification [oiseaux, mammifères, insectes…], traces et indices, botanique [arbres, plantes à fleurs…], cartes IGN 1/25000)
Autres (passoire, vaporisateur, set aquarium (bulleurs, tuyaux et sucres), baromètre, cloche à vide, hygromètre…)

REALISATION DE FUSEES A EAU

Caisse à outils (cutter, cornières, pistocolle, vrille, tournevis, colles diverses, ciseaux, pince multiprise…)
Papeterie (attache parisienne, crayons, trombone, compas, équerre, scotch…)
Consommable (bouteilles de PET (ex : soda 1,5l) pour le corps de la fusée, "akylux", "dépron", rubalise, pâte à modeler, sac poubelle, ficelle de boucher, oeillets…)
Pour les lancements (base de lancements, pompe avec manomètre, bidon d'eau, entonnoir)

REALISATION D'UN BALLON EXPERIMENTAL

Caisse à outils (cutter, cornières, pistocolle, vrille, colles diverses, fer à souder, étain, fil de fer…)
Papeterie (attache parisienne, crayons, pâte à modeler, Trombone, compas, équerre, scotch…)
Matériel électrique (piles alcalines, fils en nappe, fils électriques, pince à dénuder…)
Consommable (polystyrène extrudé pour la réalisation de la nacelle, aluminium, bouchons de liège, coton, élastiques, ballons baudruche, pailles, piques à brochette, seringue, moto-réducteur…)
Appareils de mesure (baromètre, cloche à vide, hygromètre, thermomètre…)
Autres (bombe à froid…)

Attention : les lâchers de ballons forcément encadrés par des personnes majeures ayant suivi une formation spécifique (renseignez-vous !)

REALISATION DE MICROFUSEES

Caisse à outils (cutter, cornières, pistocolle, vrille, vis, forêts, colles diverses, fil de fer, étau de table, lunettes de protection, perceuse, …)
Papeterie (attache parisienne, crayons, trombone, compas, équerre, scotch…)
Consommable (aluminium, coton, paille, pique à brochette, rubalise, papier de verre, pâte à modeler, tube pour le corps de la fusée, sac poubelle…)
Matériaux pour ailerons (planches balsa, "akylux", "dépron"…)

Attention : les lancements sont forcément encadrés par des personnes majeures ayant suivi une formation spécifique (renseignez-vous !)

REALISATION DE MINIFUSEES

Caisse à outils (cutter, cornières, pistocolle, vrille, vis, Ecrous, forêts, colles diverses, fer à souder, étain, fil de fer, étau, perceuse…)
Papeterie (attaches parisiennes, crayons, trombones, compas, équerre, scotch…)
Matériel électrique (dominos, fils en nappe, led, gaine thermorétractable, piles, résistances, multimètre, composants divers pour réalisation minuterie…)
Consommable (balsa, bois planche, corde à piano, polystyrène extrudé, plexiglas chutes de plaques, profilé barre aluminium, profilé tube aluminium, PVC en plaque, tube PVC, tige filetée, papier de verre, ressorts, moteurs électriques…)

Attention : les lancements sont forcément encadrés par des personnes majeures ayant suivi une formation spécifique (renseignez-vous !)

REALISATION DE FUSEES EXPERIMENTALES

Le matériel et les outils nécessaires sont **du même ordre que pour une minifusée**.
Il faut rajouter tout ce qui concerne **la réalisation d'expériences**. Cela dépend donc des expériences embarquées (voir documentation spécifique).

Attention : les lancements sont forcément encadrés par des personnes majeures ayant suivi une formation spécifique (renseignez-vous !)

ROBOTIQUE

Caisse à outils
Protection : gants en cuir et en plastique, lunette, protège-table.
Pinces (à bec, plate, ronde, coupante, à dénuder automatique, multiprise, Bruxelles),
Tournevis (étoile, plat et cruciforme de bonne qualité), Marteau, Tenaille, Pointe à tracer,
Ciseaux à métaux, Clés (Allens, plates, Lime à métaux de grande taille et extra fines),
Etau de table, Serre-joint, Scies (à métaux et à onglet).
Perceuse à variateur de bonne qualité, un support, et des Forets HSS (de 0,6 millimètres à 10 millimètres). Fer à souder 35 Watts, pistolet à colle.
Mesureur électronique multifonctions avec mesure de Gain (HF)
Platine d’essaie et de câblage rapide, Alimentation stabilisée variable (0-20 volts - 3 ampères), chargeur de batterie 12 Volts et Batterie (12 volts- 2 ampères)

Papeterie
Cutter, trombones, boite de punaises, règle

Matériel électrique
Moteurs électriques Opitec / Séléctronic / Conrad /... et de la récupération
Boutons poussoirs, Interrupteurs bi polaire fixe et tri polaire à position fixe centrale, LED,
Composant électronique : résistances 1/4 de Watt, LED, circuit intégré 555 et 741, condensateur électrolytique (de 1 à 1000 microfarad en 20 volts)
Câble électrique et téléphonique, Piles électrique, Roues à fixer sur axe de 4 millimètres
Domino sécable de différentes sections

Consommable
Boite de Meccano ou identique moins cher.
Engrenages en plastiques « Opitec », métalliques et plastiques, pour vis de 4 millimètres.
Assortiment de cosses et sa pince à sertir), colliers de serrage (métalliques et plastiques),
Visserie, Entretoise… de 2 à 4 millimètres de diamètre.
Plaque de contre plaqué, de matière plastique, carton, Aluminium, chutes de métaux variés … Tige ronde et filetée, de laiton et d'aluminium de 1 à 8 millimètres.
Soudure d’étain, Tresse à dessouder rouleau
Profilé Barre aluminium, profilé tube aluminium, PVC en plaque, papier de verre, ressorts

F. Liste des principaux fournisseurs

DIVERS

PIERRON
2, Rue Gutenberg
57206 SARREGUEMINES Cedex
Tél. 0825 37 38 39
Fax : 03 87 95 17 80
www.pierron.com

TECHNOLOGIE SERVICE
Rue St Etienne
42210 MONTROND LES BAINS
Tél. 04 77 36 21 90
Fax : 04 77 94 55 14

OPITEC
64 rue de France
94307 VINCENNES Cedex
Tel :01.49.57.50.56
Fax : 01.49.57.05.24
www.opitec.fr

CONRAD
« Entreprises » ZI du Hellu
59260 LEZENNES
Tel : 0 892 895 000
Fax : 0 892 896 003
www.conrad.com/

JEULIN
Rue Jacques Monod
ZI n°1
Nétreville – BP 1900
27019 EVREUX CEDEX
Tél. 02 32 29 40 00
Fax : 02 32 29 43 99
www.jeulin.fr

ELECTRONIQUE

RADIOSPARES
Rue Norman King - BP 453
60031 BEAUVAIS CEDEX
Tél. : 0.825.034.034*
Fax : 0.825.345.000*
www.radiospares.fr

SELECTRONIC
11, Place de la Nation - Paris XIe
Téléphone : 01 55 25 88 00.
Fax : 01 55 25 88 01.
www.selectronic.fr

FARNELL
745 avenue de l'Europe
69654 VILLEFRANCE CEDEX
Tél. 04 74 68 99 99
Fax : 04 74 68 99 90
www.farnell.com

PERLOR-RADIO ELECTRONIQUE
25 rue Hérold, 75001 Paris.
Tel : 01 42 36 65 60.
Fax : 01 46 08 40 84.

ELECTRONIQUE DIFFUSION
43, rue Victor Hugo
92240 MALAKOFF
www.electronique-diffusion.fr/

ESPACE COMPOSANT ELECTRONIQUE
66, rue de Montreuil
75011 PARIS
http://web1.ibcfrance.fr/

MECANIQUE

PRUD'HOMME TRANSMISSIONS
25 chem. Aubervilliers
93200 SAINT DENIS
Tél. 01 48 11 46 00
Fax : 01 48 34 49 49

WEBER METAUX ET PLASTIQUES
66 rue Turenne
75003 PARIS
Tél. 01 42 71 23 45.
www.weber-france.com

MODELISME

EURO MODEL
Galerie marchande : Centre "Gamma"
193, rue de Bercy
75012 PARIS
Tél : 01 44 68 88 88
Fax : 01 44 68 88 80
http://euro-modelisme.com

MATERIEL MICROFUSEES

PLANETE SCIENCES
16 PLACE Jacques Brel
91130 RIS-ORANGIS
Tél : 01 69 02 76 10
Fax : 01 69 43 21 43
www.planete-sciences.org/espace

ROBOTIQUE

ROBOPOLIS
107 boulevard Beaumarchais
75003 PARIS
Tél. : 01 44 78 01 18
www.robopolis.com

CENTRAL TRAIN (Revendeur Meccano)
81 rue Réaumur
75002 PARIS
Tél. 01 42 36 70 37
Fax : 01 40 39 09 01
www.central-train.fr

ASTRONOMIE

J.MEDAS
BP 181
57, avenue Paul-Doumer
03206 VICHY cedex
Tél. : 04 79 30 19 30
www.medas.fr

MAISON DE L'ASTRONOMIE
35 rue de Rivoli
75004 PARIS
Tél. 01 42 77 99 55
Fax : 01 48 87 40 87
www.maison-astronomie.net

LE TELESCOPE
37 boulevard Beaumarchais
75003 PARIS
Tél. 01 42 77 39 84
Fax : 01 42 77 62 64
www.medas.fr/index-flash.html

LA CLEF DES ETOILES
3 rue des Rominguières
31000 TOULOUSE
Tél. 05 61 22 58 55
www.cosmodiff.com

ENVIRONNEMENT

FRAPNA
19 rue Jean Bourgey
69625 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. 04 78 85 98 98
fax : 04 78 03 88 88
www.frapna.org

NATURE ET DECOUVERTES
1 avenue de l'Europe
78117 TOUSSUS LE NOBLE
www.natureetdecouvertes.com

LA NATURE SUR LE WEB
www.natys.com

G. Ressources

GENERAL

⏩ *Sitographie*

- http://abo.refasso.com/refasso/
- www.animafac.net *(rubrique Vie associative)*
- www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_actualite/loi_1901/index.shtml
- www.legifrance.gouv.fr
- www.sciences.gouv.fr
- www.cirasti.org
- www.milset.org
- www.academie-sciences.fr

⏩ *Adresses utiles*

- Palais de la découverte
- Cité des sciences et de l'industrie
- Ministère Jeunesse et Sports
- Ministère de la recherche
- Ministère de l'Education nationale

ASTRONOMIE

⏩ *Notes techniques Planète Sciences*

- Info Webcam
- Info Astrophotographie
- Info CR campagnes d'observations
- Guide de l'utilisateur TJMS
- Guide des procédures TJMS

⏩ *Documentation*

- *A l'affût des étoiles,* Bourge et Lacroux - Dunod
- *Astronomie guide de l'amateur* - Grund
- *Astronomie Le Guide de l'observateur tome 1* - Société d'Astronomie Populaire
- *Astronomie Le Guide de l'observateur tome 2* - Société d'Astronomie Populaire
- *Astronomie les noms des étoiles,* André Le Boeuffle -Burillier
- *Atlas du ciel* 2000.0, W. Tirion - Cambridge University Press
- *Etoiles et planètes,* Robin Kerod - Solar
- *Formes et couleurs dans l'univers,* Agnès Acker - Masson
- *L'astronomie,* Michel Marcellin - Hachette
- *Le ciel à l'œil nu et aux jumelles,* Bourge et Lacroux - Bordas
- *Le Guide des Etoiles et planètes* - Delachaux et Niestlé
- *Le guide du ciel,* Guillaume Cannat - Nathan
- *Patience dans l'azur,* Hubert Reeves - Seuil
- *Poussières d'étoiles,* Hubert Reeves - Seuil
- *SkyAtlas 2000.0,* W. Tirion - Cambridge University Press

- *Dictionnaire de l'astronomie*, Philipppe de a Cotardière - Larousse
- *L'astronomie est un jeu d'enfant*, Mireille Hartman Hibon - Le Pommier
- *Couleurs des étoiles*, D. Malen - Masson
- *La mythologie*, E. Hamilton
- *Le ciel, mythes et histoire des constellations*, P. Charvet - Nil édition
- *Nébuleuses et Galaxies*, S. Bruner - Dunod
- *La photographie astronomique d'amateur*, Paul Martel
- *Astronomie*, A. Acker - Masson
- *Astronomie*, M. Seguin - Masson
- *Fichier Espace Astronomie*, AFA Francas Planète Sciences - La Classe

⏩ *Sitographie*

- www.cieletespace.fr/juniors
- www.astrosurf.com
- www.imcce.fr
- www.cadrans-solaires.org
- www.fourmilab.ch/yoursky/
- www.inrp.fr/lamapphp/questions/afftitres.php?domaine=for-astronomie

⏩ *Lieux à découvrir*

- **Le télescope Jean-Marc Salomon**

Le projet d'observatoire astronomique de Buthiers est né d'une idée simple : accueillir des amateurs dans un observatoire de qualité professionnelle. C'est la base régionale de plein air et de loisirs de Buthiers en Seine-et-Marne qui accueille cet observatoire conçu en partenariat avec Planète Sciences. Il est notamment équipé d'un télescope Valméca de 600 mm de diamètre, baptisé du nom de Jean-Marc Salomon. Il est ouvert au grand public, aux groupes, aux établissements scolaires et aux membres de clubs. L'observatoire de Buthiers est financé par le Conseil Régional d'Ile-de-France, il béneficie du soutien du Conseil Général de Seine-et-Marne, de la Fondation Jean-Marc Salomon, du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et la recherche et du Ministère de la culture.

- **Le réseau Stations de nuit**
  - ✓ Station de nuit du Cap de la Hague – Ludiver - Tonneville (50)
  - ✓ Station de nuit du Gers - La ferme des étoiles - Fleurance (32)
  - ✓ Station de nuit des Monts de Guéret - Observatoire des Monts de Guéret (23)
  - ✓ Station de nuit des Alpes Maritimes – Astrorama – Nice (06)
  - ✓ Station de nuit de Haute Provence et du Luberon - Centre d'astronomie de Saint-Michel l'Observatoire (04)
  - ✓ Station de nuit du Col de la Lèbe – Sutrieu (01)
  - ✓ Observatoire Jean-Marc Salomon – Buthiers (77)

- **Mais aussi**
  - ✓ Observatoire "Les Pléiades" - Rieux Volvestre (31)
  - ✓ Observatoire M53 - Maisoncelles du Maine (53)
  - ✓ Observatoire des Côtes-de-Meuse - Vieille-sous-les-Côtes (55)
  - ✓ Club d'Astronomie de Lyon Ampère – Lyon (69)
  - ✓ Parc aux étoiles - Triel sur Seine (78)
  - ✓ Observatoire du Pic des Fées – Hyères (83)
  - ✓ Observatoire Mira – Grimbergen - Belgique
  - ✓ Urania - Hove - Belgique
  - ✓ Observatoire OFXB - Saint Luc – Suisse

ENVIRONNEMENT

⏩ *Notes techniques Planète Sciences*

- Le "plus mieux" de la Salicorne
- Comptes-rendus des Rencontres Nationales Sciences et Techniques de l'Environnement (cédérom)
- Cédérom Un Bon Plant Pour l'Air
- Guide d'utilisation de la carte Mermoz

⏩ *Documentation*

- *Guide pratique pour monter son projet d'éducation à l'environnement* ; Réseau Ecole et Nature ; Ed Chronique Sociale
- *Pistes* ; Louis Espinassous; Milan
- *Animer une sortie mare*; CPN
- *Goûtez la géologie n°6* ; Les écologistes de L'Euzière;
- *Cahier d'ariena* : la clé des déchets + Guide pédagogique; ARIENA
- *"La rivière m'a dit …"* ; FRAPNA et WWF; Kit de terrain
- *Mes Activités Nature* ; Jane Drake et Ann Love; Milan
- *Séjours Buissonnières* ; Les écologistes de L'Euzière;
- *Eduquer à l'Environnement en Collèges et Lycées* ; Les écologistes de L'Euzière;
- *La Petite Bibliothèque des CPN* ; CPN
- *Les énergies : Pratiques pluridisciplinaires et transversales au collège* ; CDDP de l'Aube et de la Marne ; CDDP de la Champagne Ardenne
- *Alterner pour apprendre, Réseau Ecole et Nature* ; Ed Chronique Sociale

⏩ *Sitographie*

- www.lahulotte.fr
- www.fcpn.org
- www.ecole-et-nature.org
- www.ademe.fr
- www.ecologie.gouv.fr
- www.meteo.fr
- www.educ-envir.org/~cfee/

⏩ *Lieux à découvrir*

- Parcs Naturels Régionaux (liste sur : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr)
- Réserves naturelles (liste sur : http://www.reserves-naturelles.org)
- Muséums d'histoire naturelle

ESPACE

⏩ *Notes techniques Planète Sciences*

Le secteur Espace de Planète Sciences met à disposition de ses adhérents un certain nombre de documentations techniques utiles à la réalisation de projets spatiaux de jeunes :

FUSEE A EAU
La fusée H2O
Conditions de pratique de l'activité fusée à eau au sein du réseau Planète Sciences
Les techniques de construction de rampes et fusées à eau
Fusées à eau lumineuses - Montages accessibles à tous

MICROFUSEE
Annuaire des structures pratiquant la microfusée
Pupitre microfusées
Législation microfusées
Navettes spatiales en microfusées

MINIFUSEE ET FUSEE EXPERIMENTALE
Cahier des charges minifusées
Cahier des Charges Fusées expérimentales
Fiches de contrôles minifusées
Fiches de contrôles Fusées expérimentales
L'intégration d'une fusée
Aide à la rédaction d'une chronologie de fusée expérimentale
Fiche de visite d'avancement
Les propulseurs des clubs scientifiques spatiaux
Stabilité dynamique
L'inflammateur DAVEY BICKFORD
Le vol de la fusée
Calculer et construire son parachute de fusée
La propulsion des fusées expérimentales
La fusée Lambda

BALLON EXPERMENTAL
Cahier des charges Ballon
Caractéristiques de l'atmosphère moyenne
Mécanique du vol ballon
Gestion d'un projet Ballon
Le jour du lâcher
Vol simulé BSO
Que peut on faire avec un ballon ?

MESURES ET TELEMESURE
Principe du codage par multiplexage en fréquence
Protection HF des télémesures
VCO à circuit intégré XR 2206
Le système de télémesure KIWI
Les jauges métalliques de déformation
Transmission des phases de vol
Tube de pitot (Projet Sirius ESTACA)
Les conditionneurs de signaux
La mesure de température pour les ballons expérimentaux
Télémesure numérique SNR
Spotkite (exemple de traitement d'images prises en altitude)
Exploiter sur Excel les mesures reçues par KICAPT
Amplificateur opérationnel

LOGICIELS
CARINA (logiciel de simulation de stabilité et trajectographie fusées + manuel d'utilisation)
TRAJEC (logiciel de simulation de stabilité et trajectographie fusées + manuel d'utilisation)
K-Com (logiciel de réception télémesure numérique)
SNR (logiciel de réception télémesure numérique)
KICAPT (logiciel de réception télémesure Kiwi + manuel d'utilisation)
Keasy (logiciel de suivi GPS)

DOCUMENTS GENERAUX
Présentation de l'opération "Une fusée à l'école"
Présentation de l'opération 'Un ballon pour l'école"
PACS (Programme Annuel des Clubs Spatiaux)
Fiche de déclaration de projet

Chaque année, de nouveaux documents apparaissent et une fois publiés, ces documents sont en constante évolution. La présente liste n'a donc pas pour objectif de lister de façon exhaustive l'ensemble des publications proposées mais plutôt de donner un aperçu du type de documents disponibles sur notre site Internet :
www.planete-sciences.org/espace/publications/intro_publications.htm

Un Cd-rom technique regroupant tous ces documents et logiciels est également envoyé sur simple demande.

⏩ *Documentation*

- *Les dossiers documentaires BT Espace* - Jean-Pierre Penot - ICEM-Pédagogie Freinet
- *Construisez et lancez des fusées à eau* - Ivan Lanoë - Edition Dunod
- *Améliorez vos fusées à eau* - Ivan Lanoë et Michel Mollo - Edition Dunod
- *Fichier Espace Astronomie* - AFA Francas Planète Sciences - La Classe
- *Objectif Espace, une aventure hu*maine - Andrew Chaikin -Sélection du Reader Digest
- *Dictionnaire de l'Astronomie et de l'Espace* - Philippe de La Cotardière et Jean-Pierre Penot - Larousse
- *La grande encyclopédie Fleurus Espace* - Fleurus Jeunesse
- *20 ans de Français dans l'espace* – n° spécial de l'Astronomie - Société Astronomique de France
- *L'homme dans l'espace* - Jean-Pierre Penot - Explora/Presses Pocket
- *Le Grand Atlas Universalis de l'Espace* - Encyclopaedia Universalis

⏩ *Sitographie*

- www.cnes-edu.org
- www.aeroclub.com
- www.esa.int
- www.csg-spatial.tm.fr/presgeneral/accueil.html
- www.spotimage.fr/spot-fr.htm
- www.inst-hispace.org
- www.cieldeshommes.com
- www.spacenews.be

⏩ *Lieux à découvrir*

- Cité de l'espace – Toulouse (31)
- Musée de l'Air et de l'Espace – Le Bourget (93)
- Musée de l'Espace – Kourou (97)
- L'Euro Space Center de Redu (Belgique)
- Palais de la découverte – Paris (75)
- Cité des sciences et de l'industrie – Paris (75)

ROBOTIQUE

⏩ *Notes techniques Planète Sciences*

- MICROBE - Numéro de 1 à 22 – téléchargeables sur : www.planete-sciences.org/robot/ressources/microbe.html
- RECUEIL DES FICHES SÉQUENCES D'ANIMATION ROBOTIQUE - Secteur scolaire – novembre 2000 - Version française et anglaise.
- MEC (simple) le livret de l'utilisateur.
- Le MOEBUS I2C, le livret de l'utilisateur.
- Manuel d'utilisation du SuperMEC .
- La programmation en LOGO, guide d'utilisation de P_Logo.
- Le B à BA des fonctions logo, pour piloter des interfaces électroniques SuperMEC, via un MoEBus et avec MSWLogo francisé.
- Le mode d'emploi du logiciel P_Logo.
- FOXACOGYTH 2 – BASIC, reprenant le Menu HELP du logiciel TermFox 2.
- Notice mini LISP

- Mémo n° 0212 - Exploration d'un environnement inconnu, démonstration destinée à l'exposition savante banlieue 2002.
- Carte Foxacogith 2 carte à microcontrôleur 552 I^2C.
- Méthodologie de projet (texte de référence)-2004.
- La sécurité et l'entretien d'un atelier.
- La transformation de mouvement en robotique.
- PROTEL, une introduction (Tutorial).
- Adresse des MAGASINS RESSOURCE POUR LA ROBOTIQUE-2004.
- Petit glossaire technique robotique : FRANÇAIS / ALLEMAND.

⏩ *Documentation*

- *Que Sais-je ? Les robots* – Cyril Fievet - Ed. PUF
- *La robotique* – Georges Giralt - Collection Domino - Ed. Flammarion
- *Débuter en micro, c'est simple* – 3eme édition - Ed. Visuel First interactive
- *Petits robots mobiles, étude et construction* – Frédéric Giamarchi –Ed. ETSF
- *Construisons nos robots mobiles* – Frédéric Giamarchi & Laurent Flores–Ed. ETSF
- *Collection des livres ETSF* – Dunod
- *Des robots très simples, qui rampent, roulent, marchent, sautent...* - H. Katzenmaier – édition Elektor Publitronic - WWS-International
- *A quoi rêvent les robots* - JP Petit
- *Les robots mobiles, de l'inspiration à la réalisation* - Flynn et Jones
- *Les robots* - "Science et Vie Junior" - éditions Tana.

⏩ *Sitographie*

- www.planete-sciences.org/robot/index.html
- www.planete-sciences.org/robot/leszebatsdesrobots/
- www.ac-amiens.fr/pedagogie/associations/stip/
- http://louispayen.apinc.org/
- www.mime.up8.edu/%7ert/robot/index.htm
- www.planete-sciences.org/robot/eurobot/index.html
- http://fribotte.free.fr/
- http://tmt.robot.free.fr/
- www.club-technix.fr.st/
- www.toiletoine.net/robotique.php
- http://home.nordnet.fr/%7emdenayer/index-old.html
- http://perso.wanadoo.fr/yves.heilig/ElecRob/index.htm
- http://www.ifrance.com/dolarfred/robote.htm
- http://5lair.free.fr/
- www.geocities.com/robot_cegepat/
- http://beetlerobot.solarbotics.net/index1.htm
- www.electronique-numerique.com/monsite/liensrobotique.htm
- www.robot-maker.com/
- www.pekee.fr/
- www.vieartificielle.com/
- www.sedoparking.com/robotmag.com
- www.fing.org

⏩ *Lieux à découvrir*

- Ménagerie robotique de l'IUT de Cachan (94)

H. Partenaires

L'ouverture vers le monde industriel et celui de la recherche, la collaboration avec les partenaires éducatifs, le rapprochement permanent avec les mouvements d'Éducation Populaire et les structures spécialisées dans la diffusion culturelle scientifique et technique (musées, CCST), le souhait de répondre au mieux aux besoins des collectivités territoriales, ont toujours caractérisé, et forcément orienté l'action de Planète Sciences. Il faut, en particulier, citer notre partenariat historique et "fondateur" avec le Centre National d'Etudes Spatiales et le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Aujourd'hui, nos principaux partenaires sont :

⏩ **Des ministères et leurs directions régionales ou départementales**

- Culture
- Éducation Nationale
- Ecologie et développement durable
- Jeunesse et Vie associative
- Recherche
- Ville

⏩ **Les collectivités** occupent une place prépondérante par l'accompagnement de notre développement territorial.

⏩ **Des organismes de recherche et des agences nationales**
Ils apportent dans le domaine considéré le savoir sur lequel nous nous appuyons pour réaliser nos interventions.
Il nous appartient d'être forces de propositions auprès de ces organismes.

- CNES - Centre national d'Etudes Spatiales
- CEA
- INRA - Institut National de la Recherche Agronomique
- Météo France
- Observatoires astronomiques professionnels de Haute Provence, de Bordeaux et de Nançay,
- SMF - Société Météorologique de France

⏩ **Des grands organismes culturels**
Ces institutions sont des points de rassemblement pour les personnes intéressées par les sciences et les techniques. Il est important que les opportunités offertes par le monde associatif soient communiquées à ces personnes (et en particulier aux jeunes) qui souhaitent peut-être s'intégrer à des structures existantes.

- Cité de l'Espace
- Cité des Sciences et de l'Industrie
- Musée de l'Air et de l'espace du Bourget
- Palais de la découverte
- PASS (Belgique)
- Planétarium de Vaulx en Velin
- réseau des CCSTI (Galerie Euréka, Lacq Odyssée, Pavillon des Sciences, Terre des Sciences, Science Animation etc.)

⏩ Des entreprises

- Aérospatiale
- Arianespace
- Eads
- Europropulsion
- GIFAS - Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales
- Onera
- SEP - Société européenne de propulsion
- SNPE - Société nationale des poudres et explosifs
- Sodern
- VM group

⏩ Des associations

Des coopérations existent depuis longtemps entre les grandes associations généralistes et les structures scientifiques et techniques spécialisées :

- - formation d'animateurs,
- - intervention d'animateurs spécialisés dans les opérations des grandes associations (en particulier loisirs),
- - constitution de collectifs d'associations pour la réalisation d'opérations mobilisatrices (exposciences),
- - réflexion commune sur le plan pédagogique.

Il n'existe aucune concurrence entre les deux familles d'associations, seulement des complémentarités.
La seule difficulté est peut-être la différence de taille et d'approche existant entre les deux partenaires mais il convient de développer ces coopérations qui permettent de démultiplier l'action des associations spécialisées.

- AFA- Association Française d'Astronomie
- AMCSTI - Association des Musées et Centres de culture scientifique, technique et industrielle
- CEMEA - Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active
- CFEE – Collectif Français Education à l'Environnement
- CIRASTI - Collectif interassociatif pour la réalisation d'activités scientifiques et techniques
- FRANCAS - Fédération nationale des Centres de Loisirs
- MILSET - Mouvement international pour le loisir scientifique et technique
- Réseau Ecole et Nature
- UFCV - Union Française des Centres de Vacances

Planète Sciences, une aventure pour les jeunes

Planète Sciences a pour objet de favoriser auprès des jeunes l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques.

Les séjours de vacances et chantiers de jeunes : ***un projet partagé entre amis***
Le temps de quelques semaines, découvrir et pratiquer une ou plusieurs activités scientifiques. Les animateurs spécialisés conjuguent astucieusement : sports, jeux, activités de plein air, sciences et détente ! de 7 à 18 ans.

Le club scientifique : ***un projet mené par toute une équipe***
Planète Sciences vous aide à rejoindre le club le plus proche de chez vous ou à créer le vôtre, pour concevoir et réaliser vos projets en toute autonomie.

Les activités à l'école : ***la classe transformée en laboratoire***
Enseignants et animateurs soutiennent les élèves dans leurs réalisations. Classes de découvertes, classes sciences, ateliers, opérations "Un Ballon pour l'Ecole", "Un Bon Plant pour l'Air", "Une Fusée à l'Ecole", "Collèges et Lycées de Nuit", "Concours de Robotique"… permettent à plus de 700 classes de participer à l'aventure scientifique.

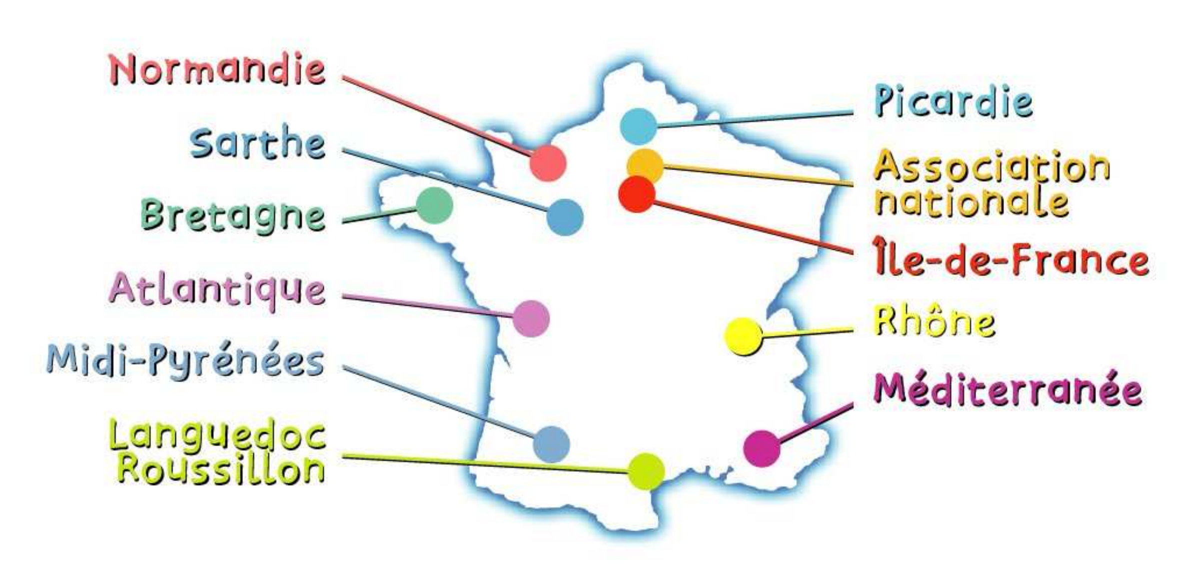
Les activités de loisirs : ***découvrir le plaisir des sciences***
En quelques heures ou quelques jours, prendre contact ou approfondir une activité. Les ateliers , Scientificobus, Caravanes des sciences et autres Salles de découvertes s'adaptent à tout type de lieux.

La culture scientifique et technique pour tous
Fêtes de l'espace, Nuits des Etoiles, Coupes et Trophées de Robotique e=m6, Eurobot, Rencontres sciences et techniques de l'environnement, Rencontre Météo Jeunes, Exposciences, Fête de la science, Journées de l'environnement... sont des manifestations incontournables, co-organisées ou initiées par Planète Sciences.

Les stages de formation : ***échanger et acquérir de nouvelles compétences***
BAFA, week-ends techniques, stages d'action culturelle... permettent d'acquérir des notions, des techniques et des méthodes pour soutenir ou animer tout projet. Ouverts à tous les animateurs et enseignants.

Des supports à intégrer à vos projets
Pour pratiquer ou animer les sciences, Planète Sciences propose des outils et des équipements : Télescope Jean-Marc Salomon, espaces multimédia, salles de découvertes, Point Info Energies, sites et forums Internet, malles pédagogiques, notes techniques, espaces naturels et pédagogiques...

Les sciences : ***une ouverture à l'Europe***
En lien avec de nombreux partenaires, Planète Sciences incite à la mise en place de projets et d'échanges dans différents pays et favorise une pratique interculturelle. Pour les jeunes européens.



Planète Sciences

Association nationale 16 place Jacques Brel 91 130 Ris-Orangis Tél : 01 69 02 76 10 Fax : 01 69 43 21 43	**Atlantique** 19 rue de l'Abattoir 17 100 Saintes Tél : 05 46 93 15 44 Fax : 05 46 93 15 44	**Bretagne** Rue de Liège 29 200 Brest Tél : 02 98 05 12 04 Fax : 02 98 45 29 02	**Île-de-France** 6 rue Emmanuel Pastré 91 000 Évry Tél : 01 64 97 82 34 Fax : 01 60 78 15 41
Languedoc Roussillon 1 impasse Fourrat 34 670 Baillargues Tél : 04 67 70 33 58 Fax : 04 67 70 50 35	**Méditerranée** 9 rue Gazan 06 130 Grasse Tél : 04 92 60 78 78 Fax : 04 93 36 56 79	**Midi-Pyrénées** Bâtiment Marine Rue Hermès 31 520 Ramonville Saint-Agne Tél : 05 61 73 10 22 Fax : 05 61 73 42 79	**Normandie** Maison des Associations 1018 Quartier du Grand Parc 14 200 Hérouville St Clair Tél : 02 31 37 52 90 Fax : 02 31 37 52 90
Picardie 25 rue de la Délivrance 80 000 Amiens Tél : 03 22 47 69 53 Fax : 03 22 46 91 87	**Rhône** Espace Carco 20 rue Robert Desnos 69 120 Vaulx-en-Velin Tél : 04 72 04 34 48 Fax : 04 78 80 18 29	**Sarthe** Rue Alfred Marchand 72400 La Ferté-Bernard Tél : 02 43 93 87 58 Fax : 02 43 93 94 20	**Le réseau Planète Sciences**

Retrouvez toutes nos associations sur www.planete-sciences.org